

Etat des lieux des émissions polluantes et analyse des secteurs à enjeux sur le territoire du Grand Montauban

ETU-2024-142

Edition Juin 2024

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

Table des matières

1. PREAMBULE.....	2
2. LA SITUATION DU TERRITOIRE	3
2.1. LES EMISSIONS TOTALES DU TERRITOIRE	3
2.2. LA CONSOMMATION ENERGETIQUE TOTALE DU TERRITOIRE	6
2.3. LES OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES.....	7
2.3.1. Polluants atmosphériques	7
2.3.2. Gaz à effet de serre	11
2.4. LES EMISSIONS INDIRECTES DE CO2 SUR LE TERRITOIRE	14
2.5. LES ELEMENTS CLES DU TERRITOIRE	15
3. FOCUS SECTORIELS	16
3.1. LES EMISSIONS POLLUANTES ASSOCIEES AUX TRANSPORTS	16
3.2. LE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS ET BATIMENTS	20
3.2.1. Eléments de contexte	20
3.2.2. Les indicateurs suivis	21
3.3. LES EMISSIONS INDUSTRIELLES ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	24
4. BILAN ET PERSPECTIVES	26
5. ANNEXES	27
5.1. ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE DES EMISSIONS POLLUANTES - ATMO_IRS_V7	27
5.2. L'INVENTAIRE REGIONAL DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET GAZ A EFFET DE SERRE.....	31
5.3. ELEMENTS METHODOLOGIQUES	34
5.4. LES OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET GES – ETAT DES LIEUX	38

1. Préambule

Afin d'accompagner le territoire dans la connaissance des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES), Atmo Occitanie propose ici une série d'indicateurs relatifs aux émissions polluantes évaluées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Montauban ainsi que plusieurs indicateurs de contexte par secteur d'activité. Ces indicateurs de contexte permettent notamment de mieux comprendre les différentes sources d'émissions mais aussi l'évolution des quantités émises dans le temps.

Ces indicateurs doivent notamment permettre de répondre aux besoins de reporting des territoires au travers des plans et programmes dans lesquels ils sont impliqués.

De plus, ces indicateurs permettent aussi d'estimer les émissions polluantes à long terme, et notamment de confronter les quantifications réalisées à l'échelle d'un territoire aux objectifs nationaux ou régionaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES. Les objectifs nationaux de réduction des émissions sont définis pour les polluants atmosphériques par le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphérique (PREPA, mai 2017, révisé en 2022) et pour les GES par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, avril 2020). De plus l'engagement de la Région Occitanie en termes de réduction de ses consommations énergétiques se traduit par des objectifs régionaux de réduction des émissions polluantes (stratégie REPOS).

Ces estimations sont issues de l'inventaire régional des émissions polluantes mis en œuvre par Atmo Occitanie notamment pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources émissives locales.

Version de l'inventaire des émissions et période de référence

Les données d'émissions présentées ici sont issues de la version de l'inventaire suivante :

ATMO_IRS_V7.1_2008_2021

Ces données couvrent la période de référence suivante :

[2008 ; 2021]

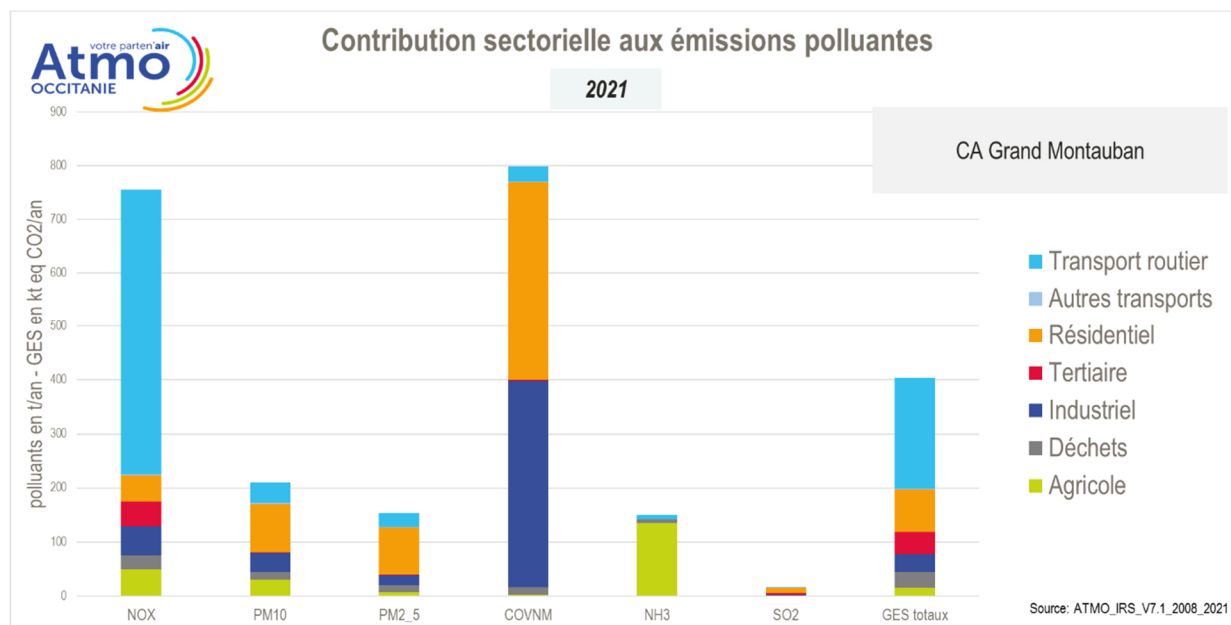
La période utilisée pour le calcul d'un indicateur est précisée pour chacun d'eux. Les indicateurs relatifs à l'année la plus récente sont donc proposés sur l'année 2021.

2. La situation du territoire

2.1. Les émissions totales du territoire

 Contribution sectorielle aux émissions totales du territoire - 2021

Contribution sectorielle aux émissions de polluants et GES sur le territoire en 2021; en % des émissions totales du territoire



	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	COVNM	SO ₂	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse
Agricole	7%	15%	5%	0%	1%	90%	4%	5%
Déchets	3%	6%	9%	2%	9%	5%	7%	4%
Industriel	7%	17%	12%	48%	2%	0%	8%	10%
Tertiaire	6%	0%	1%	0%	27%	0%	10%	12%
Résidentiel	6%	42%	56%	46%	59%	0%	20%	14%
Autres transports	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Transport routier	70%	18%	17%	4%	3%	5%	51%	56%

Premier contributeur

Deuxième contributeur

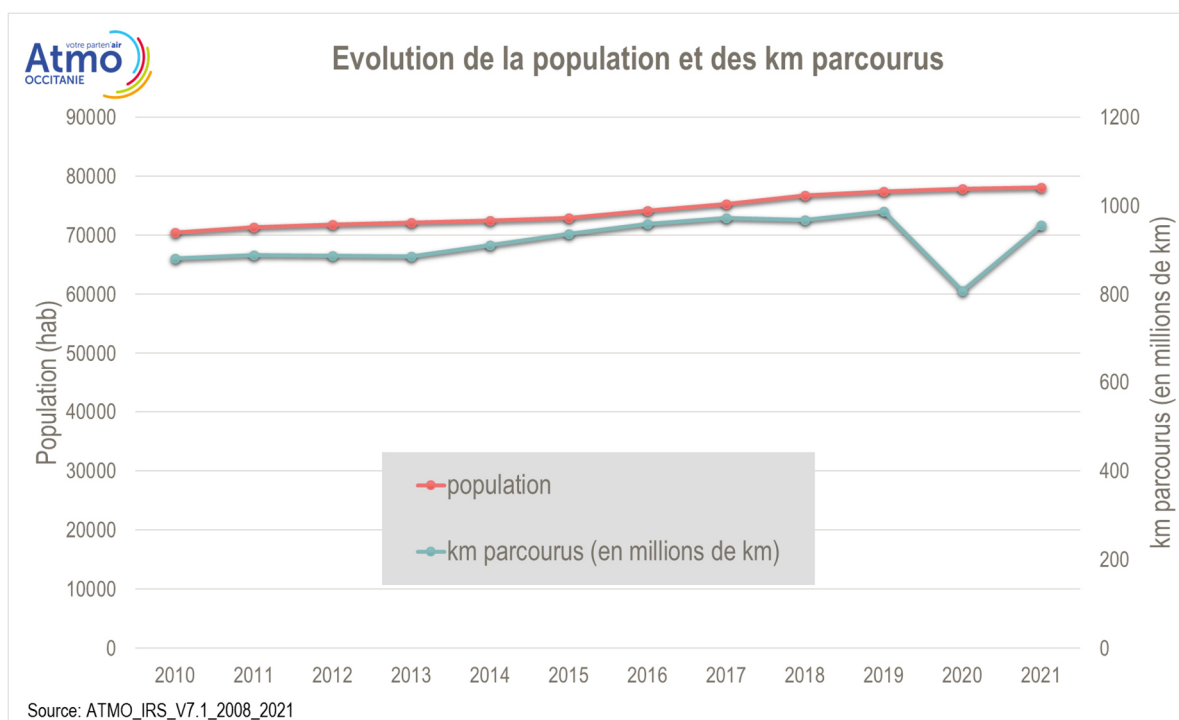
Réf : ATMO_IRS_V7.1_2008_2021

- ✓ Le **trafic routier** est le **premier secteur à enjeu concernant les émissions d'oxydes d'azote** (70%) et de **GES totaux** (51%), et le deuxième contributeur aux émissions de particules PM₁₀ (18%) et PM_{2.5} (17%).
- ✓ Le **chauffage des logements** constitue aussi un enjeu fort en termes d'émissions de GES, le secteur résidentiel étant le **2^{ème} contributeur aux émissions de GES totaux** (20%) et de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques COVNM (46%). Il est aussi le **premier émetteur de particules PM₁₀ et PM_{2.5}** (42% et 56%). Enfin il émet 59% des oxydes de soufre (SO₂) ; ces émissions sont liées à l'utilisation de produits pétroliers comme combustible.

- ✓ Le secteur industriel émet 48% des émissions de COVNM et 8% des GES totaux sur le territoire.
- ✓ **L’ammoniac** est émis en quasi-totalité par le secteur agricole (90%) ; ce secteur émet aussi 7% des NOx et 15% des PM₁₀.

L’année 2021 voit la reprise des activités humaines après la forte baisse observée en 2020, année marquée par des restrictions exceptionnelles notamment dans les déplacements. Cette année 2021 marque donc un rebond des activités en général et ainsi une évolution à la hausse des émissions polluantes associées, par rapport à l’année 2020.

Ci-dessous l’évolution de la population et des kilomètres parcourus sur le territoire depuis 2010.



Le nombre de kilomètres parcourus, indicateur de trafic, repart à la hausse sur le territoire entre 2020 et 2021, comme sur l’ensemble de l’Occitanie, mais n’atteint pas tout à fait en 2021 le niveau d’avant crise. Il sera ainsi intéressant de suivre ce rebond sur les années suivantes.

Evolution des émissions totales du territoire

Evolution des émissions polluantes entre 2020 et 2021, et depuis 2008; comparaison au département du Tarn-et-Garonne ; tous secteurs d’activité

Indicateur tous secteurs	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution des émissions en entre 2020 et 2021	CA Grand Montauban	+7%	+13%	+12%	-3%	+11%	+11%	
	Tarn-et-Garonne	+4%	+5%	+7%	-4%	+10%	+10%	


Indicateur tous secteurs	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution des émissions entre 2008 et 2021	CA Grand Montauban	-38%	-33%	-38%	+6%	+9%	+6%	
	Tarn-et-Garonne	-42%	-31%	-36%	+3%	-3%	-9%	

- ✓ Les émissions polluantes sont en hausse générale en 2021, en lien avec la **reprise globale des activités** : +7% pour les oxydes d’azote, +13% pour les particules PM₁₀, +11% pour les GES.
- ✓ Les hausses observées sur le territoire du Grand Montauban supérieures à celles observées à l’échelle du département du Tarn-et-Garonne.
- ✓ Les émissions **d’oxydes d’azotes** et de particules sont en **baisse entre 2008 et 2021** : -38% pour les NO_x, et respectivement -33% et -38% pour les particules PM₁₀ et PM_{2.5}. **Les émissions de GES sont en hausse de 9% sur le Grand Montauban contre une baisse de 3% sur le département du Tarn-et-Garonne**, sur la même période.
- ✓ Malgré la baisse des émissions de NH₃ en 2021 (-3%), une hausse de +6% est observable depuis 2008, sur le Grand Montauban.

 Emissions par habitant sur le territoire

Emissions polluantes par habitant du territoire, en 2021; comparaison au département du Tarn-et-Garonne ; tous secteurs d’activité

En kilogrammes par habitant et par an (kg/hab/an) pour les polluants atmosphériques, en tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an (t eq CO₂/hab/an) pour les émissions de GES.

		NO _x kg/hab	PM _{2.5} kg/hab	GES totaux t eq CO ₂ /hab	Population 2020/2021 (en %)	ATMO_IRS_V7.1_2008_20
CA Grand Montauban	2021	9.7	2.0	5.2	+0.2%	
Tarn-et-Garonne	2021	12.2	3.6	6.0	+0.3%	

- ✓ La **population du Grand Montauban** est estimée en **hausse de 0.2% entre 2020 et 2021**, hausse similaire à celle observée à l’échelle du département du Tarn-et-Garonne (+0.3%).
- ✓ Les émissions de polluants atmosphériques et GES par habitant sur le territoire du Grand Montauban sont inférieures à celles observées à l’échelle du Tarn-et-Garonne.

2.2. La consommation énergétique totale du territoire

Evolution de la consommation totale du territoire

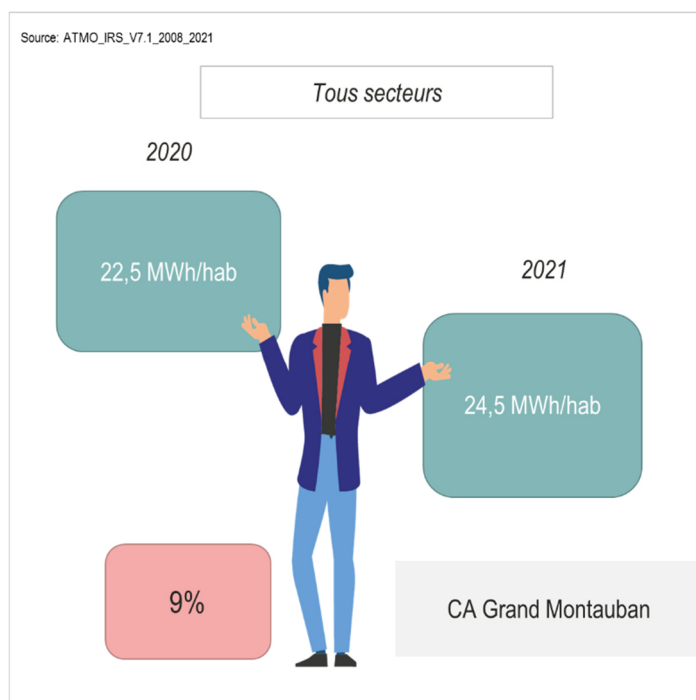
Evolution de la consommation énergétique totale du territoire entre 2020 et 2021, et depuis 2008 ; comparaison au département du Tarn-et-Garonne tous secteurs d'activité

Indicateur tous secteurs	Territoire	Toutes sources d'énergie	Population 2008-2021	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution de la consommation en 2020 / 2021	CA Grand Montauban	+9%		
	Tarn-et-Garonne	+10%		
Evolution de la consommation entre 2008 et 2021	CA Grand Montauban	+12%	+14%	
	Tarn-et-Garonne	+9%	+14%	

- ✓ La **consommation énergétique** totale du territoire, tous secteurs d'activité confondus, augmente de **9%** en 2021 du fait de la reprise de l'activité dans tous les domaines, notamment le trafic routier; une hausse proche de celle observée à l'échelle du territoire du département du Tarn-et-Garonne.
- ✓ Entre 2008 et 2021, la population du territoire connaît une **forte augmentation** (+14%) ; la consommation énergétique totale de l'agglomération augmente en parallèle de 12%.

Consommation énergétique par habitant, tous secteurs d'activité

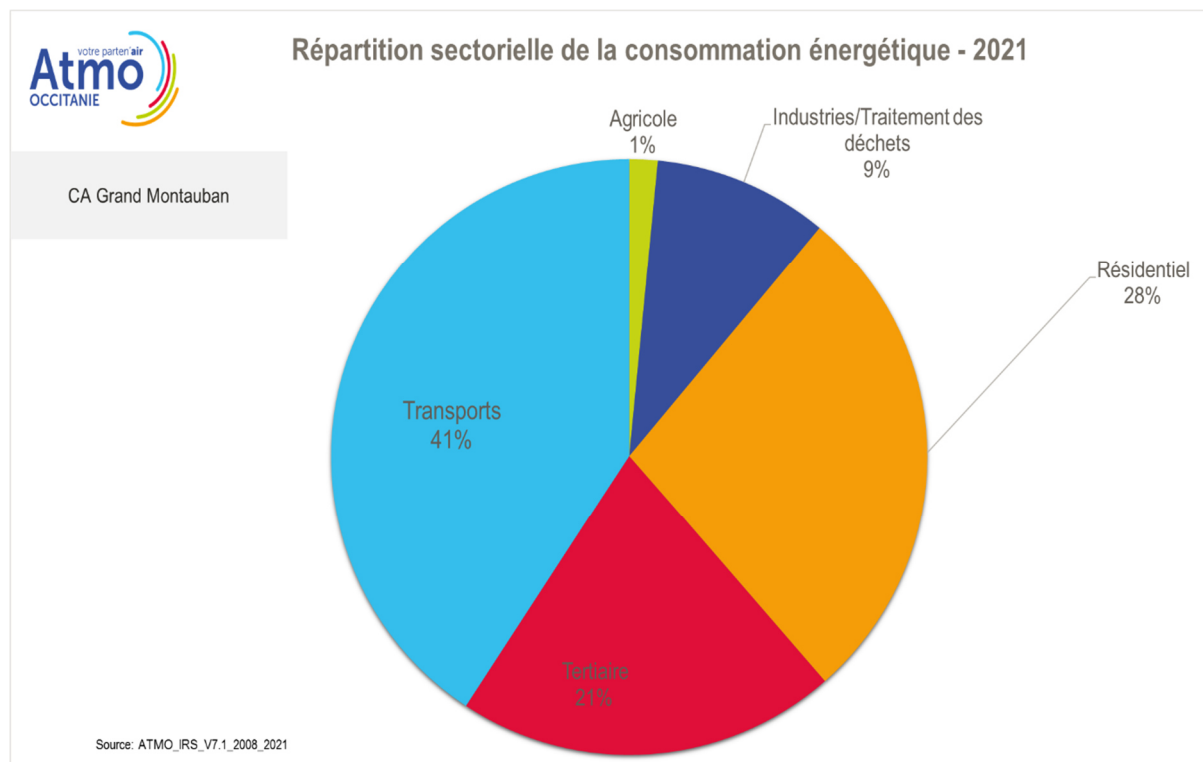
Evolution de la consommation énergétique du territoire par habitant, entre 2020 et 2021 ; tous secteurs d'activité et tous combustibles pris en compte



- ✓ La **consommation énergétique par habitant** de la CA du Grand Montauban **a augmenté de 9% entre 2020 et 2021**, tous secteurs d'activité pris en compte.

 *Consommation totale du territoire par secteurs d'activité*

Répartition de la consommation totale du territoire par grands secteurs d'activité, en 2021 ; toutes sources d'énergie prises en compte



- ✓ En 2021, le secteur des **transports** représente **41%** de l'énergie totale consommée du territoire.
- ✓ Les secteurs **résidentiel et tertiaire** consomment presque la moitié (49%) de l'énergie totale consommée sur le territoire en 2021 ; pour rappel ces secteurs émettent 12% des oxydes d'azote, 57% des particules PM_{2,5} et 30% des GES totaux sur le territoire.

2.3. Les objectifs de réduction des émissions polluantes

2.3.1. Polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA ou Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (mai 2017). L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2030 et l'année de référence 2014. Les objectifs nationaux sont estimés tous secteurs d'activité confondus.

La révision du PREPA réalisée en 2022 ne modifie pas les objectifs de réduction des émissions à atteindre en 2030, seules les modalités d'actions pour y parvenir ont été revues.

La description du contenu du PREPA est disponible en [annexe](#).

Estimation des réductions d'émissions de polluants atmosphériques en 2021

Evolution des émissions polluantes entre 2014 et 2021 ; indication de la diminution des émissions attendue par le PREPA. En % par rapport aux émissions de l'année de référence du PREPA

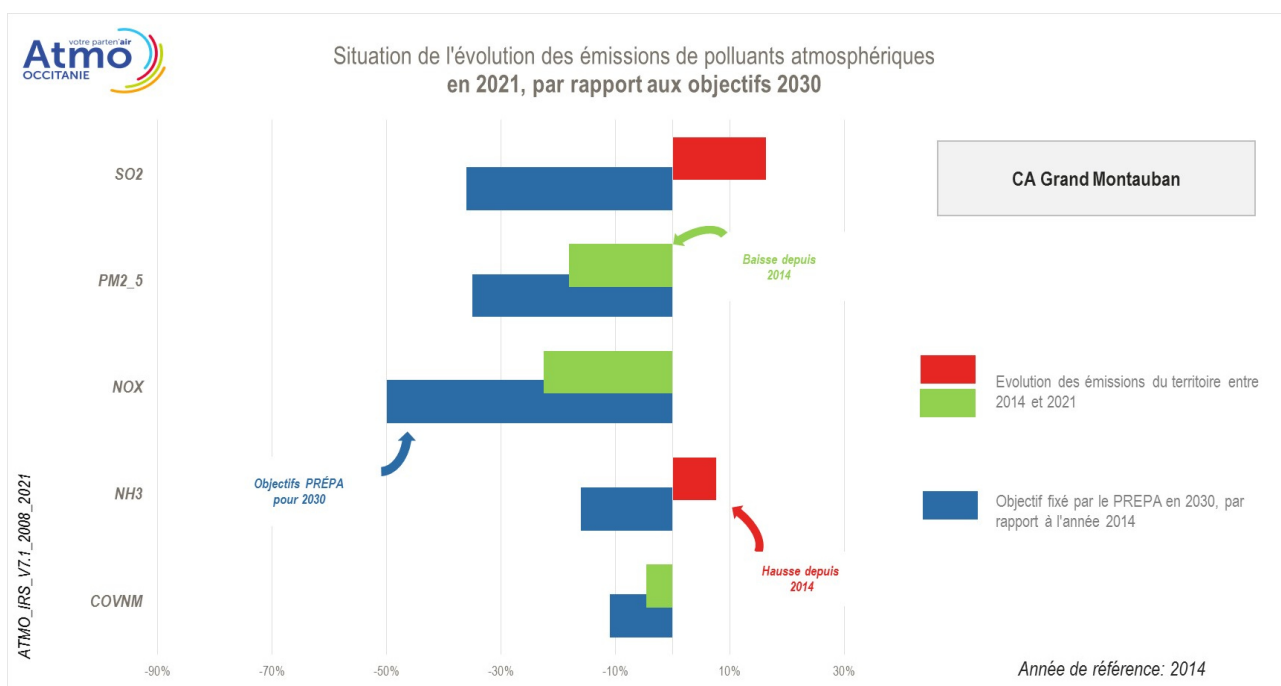
Année de référence des données d'émissions : 2021

Année de référence du PREPA : 2014

Année cible du PREPA : 2030

Instructions de lecture du graphique :

- Pour chaque polluant, l'évolution des émissions entre 2014 et 2021 est représentée par la barre rouge (augmentation des émissions) ou verte (diminution des émissions).
- Pour chaque polluant, la barre bleue indique l'objectif de réduction donné par le PREPA en 2030, par rapport à l'année de référence 2014



Sur la période 2014/2021, l'évolution des émissions de NH3 attendue par le PREPA est de -7%. Cependant sur le territoire du Grand Montauban, les émissions d'ammoniac ont augmenté de 8% sur la période. La hausse des émissions d'ammoniac est liée à la prise en compte des ventes d'engrais régionales dans le secteur agricole.

La hausse importante des émissions déclarées de SO₂ liées à l'incinération des déchets en 2020 puis en 2021 induisent une hausse de ce polluant de 16% sur la période 2014/2021.

Evolution des émissions de polluants atmosphériques et visualisation des objectifs finaux à atteindre

Instructions de lecture des graphiques:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions polluantes estimées entre 2008 et 2021 ;
- La courbe notée « Objectifs PREPA » indique une projection des quantités d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre en 2025 et 2030, afin de respecter les trajectoires de baisse définies nationalement par le PREPA. Les objectifs sont définis tous secteurs d'activité confondus ;

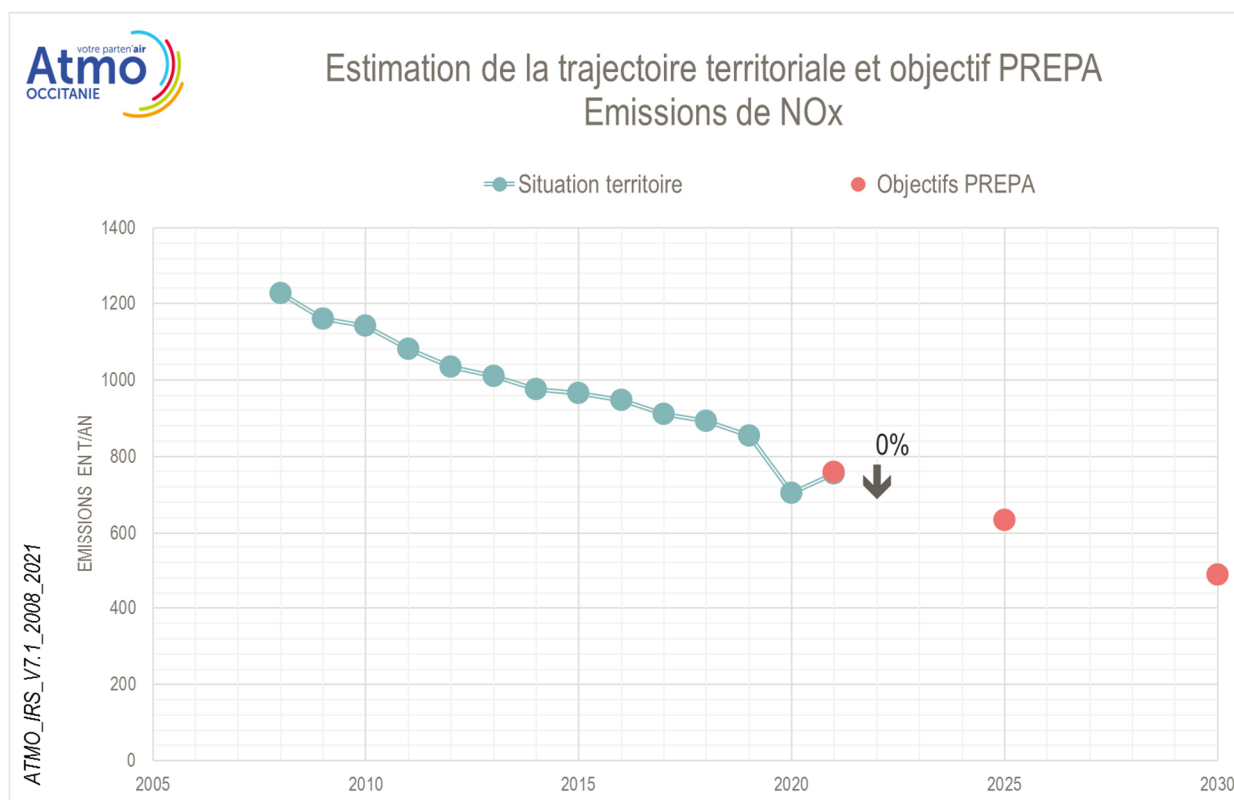
La courbe notée « Objectifs du territoire », si présente, indique les réductions d'émissions de polluants atmosphériques estimées en 2030 sur le territoire au travers du PCAET.

➤ L'objectif de réduction des émissions de d'oxydes d'azote est-il atteint ?

Oxydes d'azote
NO_x

OUI

Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire **atteignent** celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PREPA



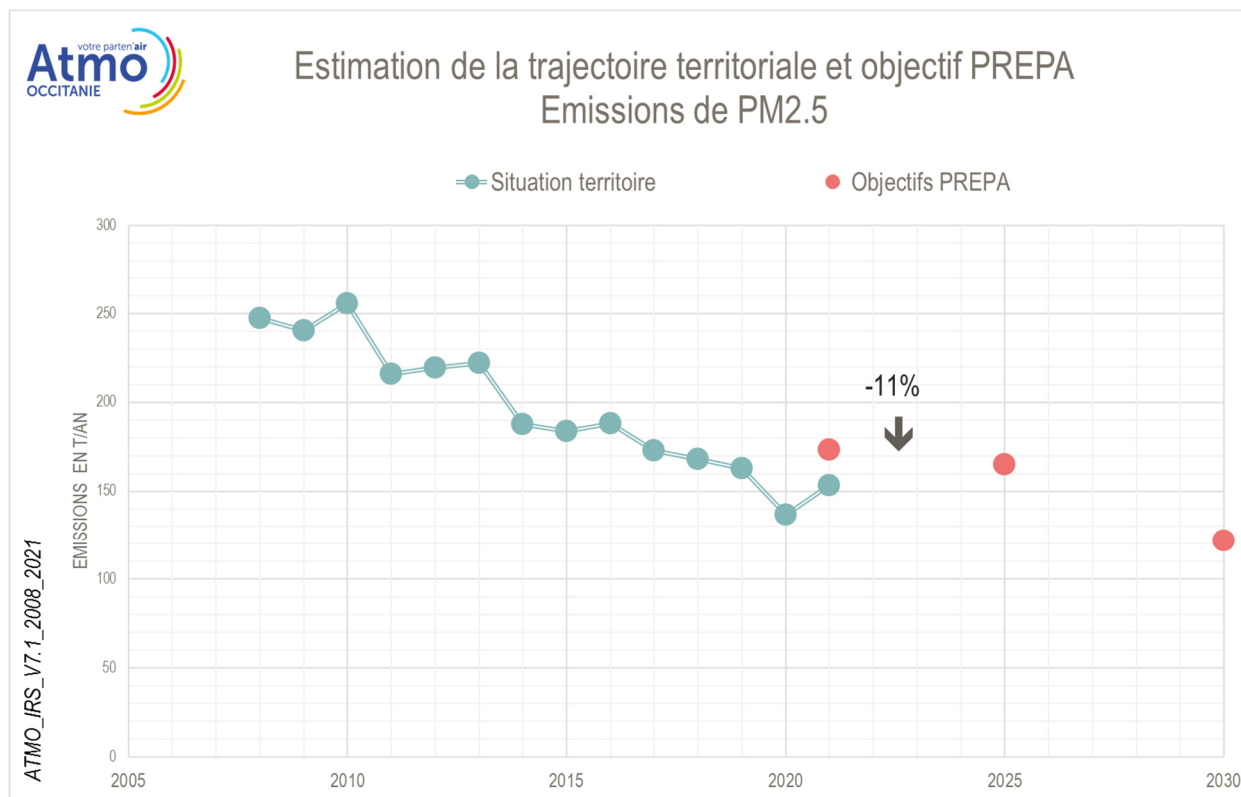
Malgré la hausse des émissions de NO_x liées à la reprise des activités, les émissions du Grand Montauban atteignent en 2021 l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre du PREPA.

➤ L'objectif de réduction des émissions de **particules** PM_{2.5} est-il atteint ?

Particules fines
PM_{2.5}

OUI

Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont **inférieures de 11%** à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PREPA



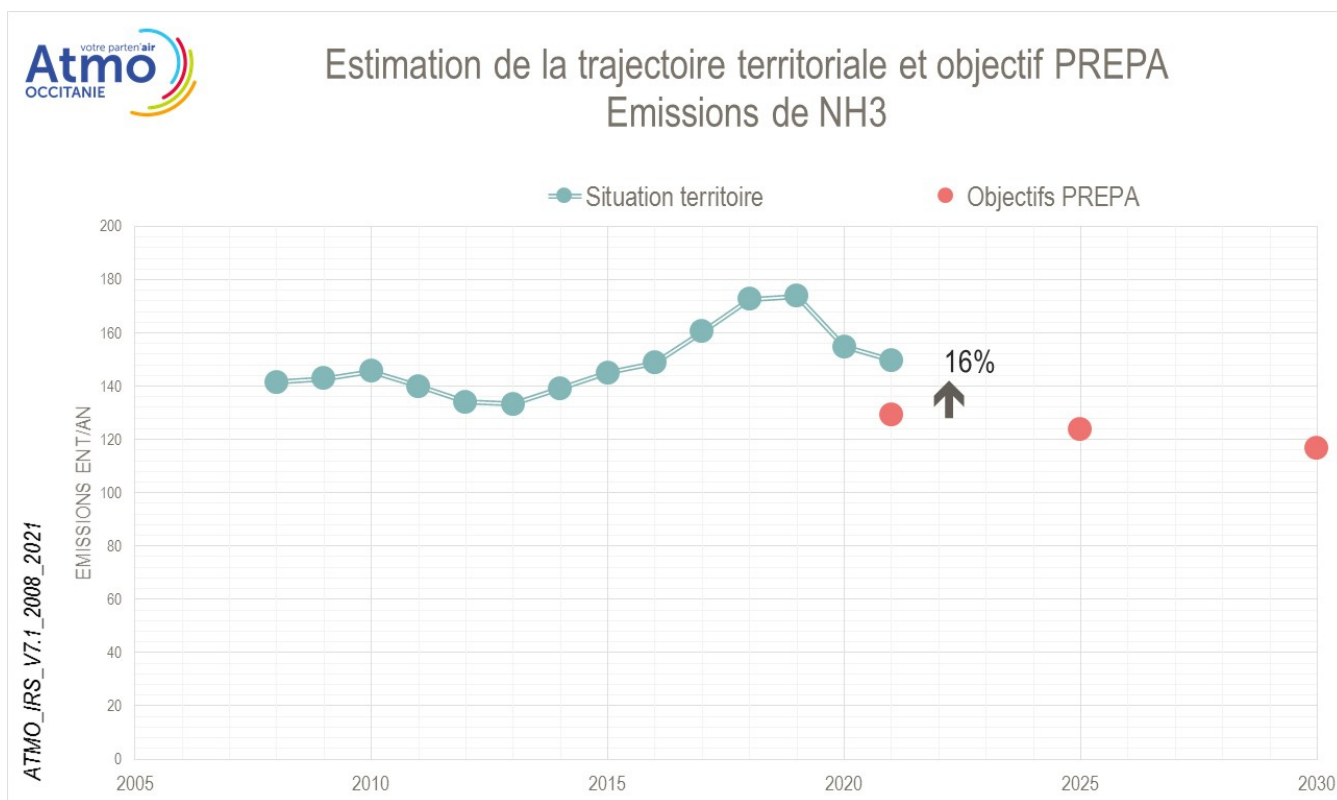
La hausse des émissions de particules PM_{2.5} en 2021 est associée à la hausse généralisée de la consommation énergétique dans divers secteurs d'activité, notamment les logements et bâtiments tertiaires mais également le trafic routier. Les émissions du territoire du Grand Montauban sont tout de même toujours en deçà de la trajectoire attendue pour ce polluant dans le cadre du PREPA.

➤ L'objectif de réduction des émissions d'**ammoniac** est-il atteint ?

Ammoniac
NH₃

NON

Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont **supérieures de 16%** à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PREPA



Les émissions d'ammoniac sont associées aux activités agricoles (90%) sur le territoire. Ces dernières ont été relativement peu impactées par la pandémie et le ralentissement de l'activité générale en 2020, puis la reprise en 2021, contrairement à d'autres types d'activité. Les émissions de NH₃ sur le territoire du Grand Montauban restent, en 2021, 16% supérieures aux objectifs de réduction fixés par le PREPA.

2.3.2. Gaz à effet de serre

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les GES par la SNBC ou Stratégie Nationale Bas Carbone (avril 2020). L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2050 et l'année de référence 1990.

La description du contenu de la SNBC est disponible en [annexe](#).

Estimation des réductions d'émissions des gaz à effet de serre en 2021

Evolution des émissions polluantes entre 1990 et 2021 ; indication de la diminution des émissions attendue par la SNBC. En % par rapport aux émissions de l'année de référence de la SNBC

Année de référence des données d'émissions : 2021

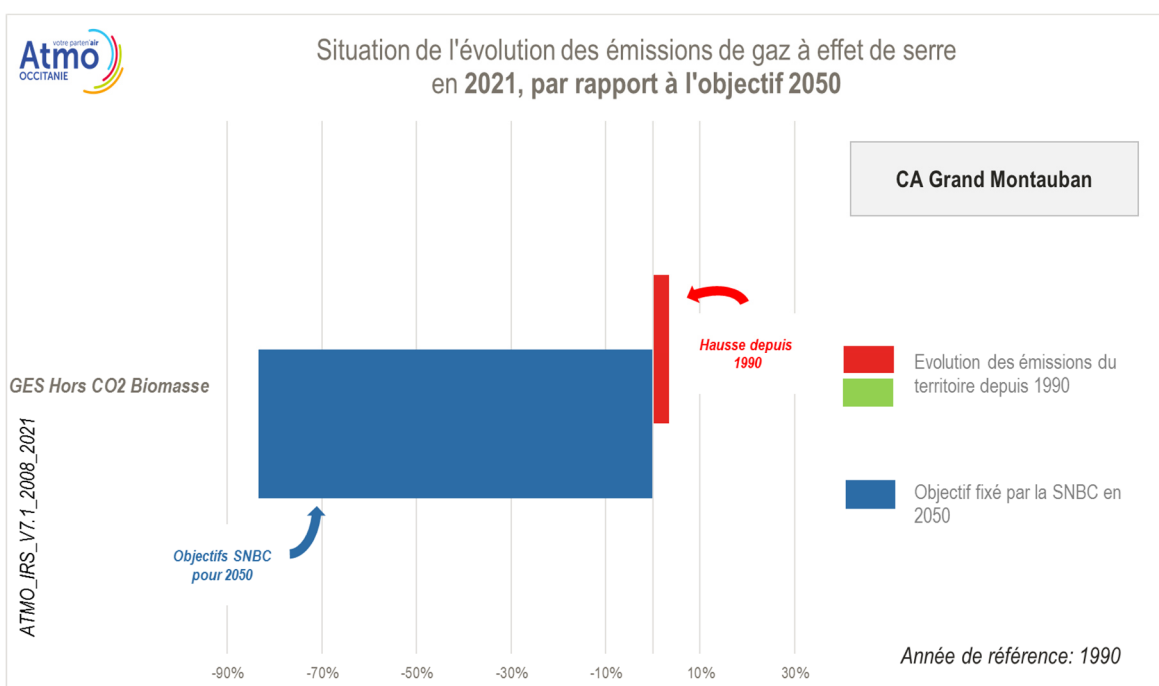
Année de référence de la SNBC: 1990

Les émissions sont estimées en 1990 au niveau du territoire en fonction de la première année d'inventaire disponible localement (2008) et des tendances nationales d'évolution des émissions polluantes appliquées rétroactivement jusqu'en 1990 (source : CITEPA)

Année cible de la SNBC : 2050

Instructions de lecture du graphique :

- L'évolution des émissions de GES entre 1990 et 2021 est représentée par la barre rouge (augmentation des émissions) ou verte (diminution des émissions).
- La barre bleue indique l'objectif de réduction des émissions de GES attendu par la SNBC en 2050, par rapport à l'année de référence 1990.



Sur le territoire du Grand Montauban, les émissions de GES hors CO₂ issues de la combustion de biomasse sont estimées en **hausse de 4% entre 1990 et 2021**, hausse à nouveau observée après l'année exceptionnelle 2020. En effet, les émissions de GES Hors CO₂ issu de la combustion de biomasse étaient en baisse de 6% entre 1990 et 2020.

Pour rappel, les émissions sont estimées pour l'année 1990 à l'échelle du territoire selon la tendance nationale donnée par le CITEPA par rétroprojection à partir de la première année d'inventaire connue, soit 2008.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre et visualisation des objectifs finaux à atteindre

Instructions de lecture des graphiques :

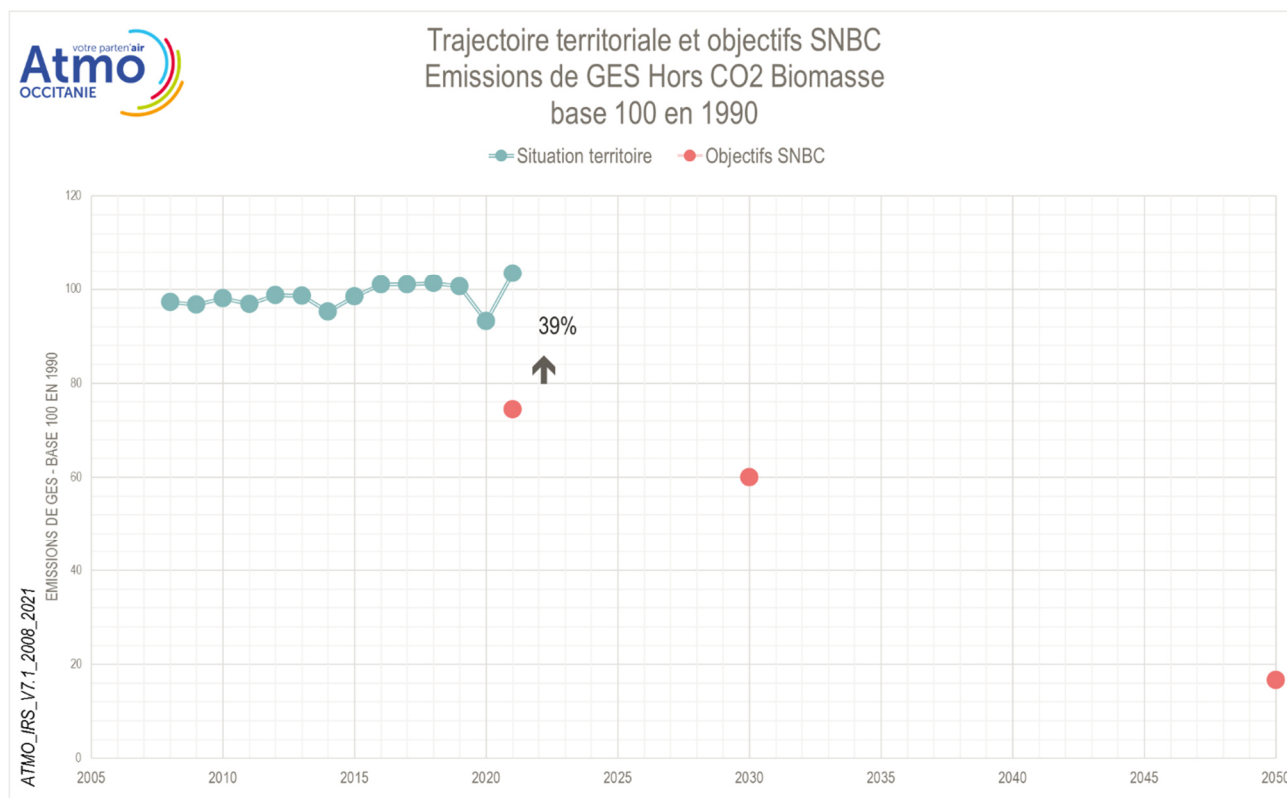
- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO₂ biomasse estimées sur la période 2008-2021 ;
- La courbe notée « Objectifs nationaux - SNBC » indique une projection des quantités d'émissions de GES Hors CO₂ Biomasse à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC ;
- La courbe notée « Objectifs du territoire », si présente, indique les réductions d'émissions de GES Hors CO₂ Biomasse estimées en 2030 et/ou 2050 sur le territoire au travers du PCAET.

➤ L'objectif de réduction des émissions de **gaz à effet de serre** est-il atteint ?

Gaz à effet de serre
GES

NON

Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont **supérieures de 39%** à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par la SNBC

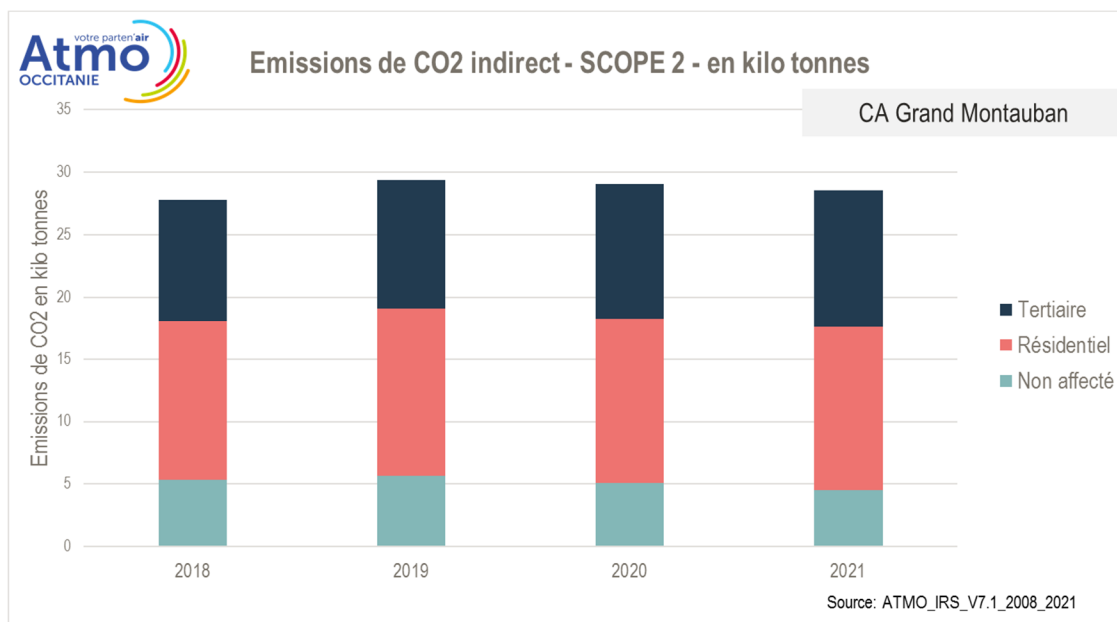


Malgré la baisse importante des émissions de GES liée à la baisse des activités, et notamment du trafic routier, les émissions de GES dépassaient en 2020 de 25% l'objectif de réduction attendu dans le cadre du PREPA. Après la hausse des émissions constatée en 2021 sur le territoire (+11% tous secteurs confondus) la tendance dépasse, en 2021, de 39% l'objectif donné par le PREPA.

2.4. Les émissions indirectes de CO₂ sur le territoire

Les émissions ici présentées sont les émissions de CO₂ indirect (dites « scope 2 ») associées à la consommation d'électricité et de chaleur sur le territoire. La classification des émissions polluantes en scope 1 et 2 est définie en annexe.

Ci-dessous les émissions de CO₂ indirect sur le territoire depuis 2018.



La quasi-totalité des émissions de CO₂ indirect comptabilisées sur le Grand Montauban sont dues à l'usage de l'électricité.

2.5. Les éléments clés du territoire

L'année 2021 est marquée par la reprise plus ou moins importante de l'activité dans la plupart des secteurs. Cette reprise se traduit par une hausse générale des consommations et émissions de polluants atmosphériques et GES.



TRANSPORT

En 2021, le trafic routier reste **le premier émetteur d'oxydes d'azote sur le territoire**, avec **70% des émissions totales** de ce polluant sur le territoire ; ce secteur émet aussi la moitié **des GES totaux du territoire (51%)** et **des GES hors CO₂ issu de la combustion de biomasse (56%)**. En 2021, la **hausse du trafic routier sur le territoire de l'ordre de 18% induit une augmentation des émissions polluantes de ce secteur** : +9% pour les oxydes d'azote, +12% pour les particules PM₁₀ et +18% pour les émissions de GES totaux. En 2021, les émissions de polluants atmosphériques sont inférieures aux valeurs observées en 2019, avant les restrictions de déplacements : -16% de NO_x, -15% de PM_{2.5} et -3% de GES.

Le trafic routier représente **le secteur à enjeu majeur, en termes d'émissions d'oxydes d'azote et de GES notamment**. Les années particulières 2020 et 2021 mettent en évidence **l'impact direct du trafic sur les émissions polluantes locales**. Des mesures fortes d'incitation à modifier les comportements sont déjà prises en compte sur le territoire, ces mesures doivent être intensifiées afin d'optimiser voire de limiter l'usage du véhicule personnel au profit de modes de transport partagés ou actifs, moins émetteurs de polluants atmosphériques et de GES, notamment en zone urbaine.



RÉSIDENTIEL
TERTIAIRE

Le **chauffage des logements** est un **fort contributeur aux émissions polluantes du territoire**. Il est ainsi **le premier contributeur aux émissions de particules (42% des particules PM₁₀ et 56% des particules PM_{2.5})** et le second contributeur aux émissions de GES totaux (20%). Le **chauffage au bois** est responsable de **la quasi-totalité des émissions de particules PM₁₀ et PM_{2.5}** dans le secteur résidentiel (97% des particules PM₁₀ et PM_{2.5}).

L'année 2021 est marquée par une hausse de la consommation énergétique des logements et bâtiments tertiaires : **+6% entre 2020 et 2021**, toutes sources d'énergies confondues (+8% hors électricité). Ainsi **les émissions polluantes des logements et bâtiments tertiaires** sont aussi **en hausse sur la même période : +8% pour les oxydes d'azote, +10% pour les particules PM₁₀ et PM_{2.5} et +9% pour les GES totaux**.


Le bois, favorisé comme énergie renouvelable, est particulièrement émetteur de particules. Son utilisation doit être privilégiée dans des installations limitant les émissions polluantes, via des traitements ou équipements performants.

La modernisation du parc d'équipements de chauffage au bois mais aussi au gaz, ou encore le remplacement des chaudières au fioul, ainsi que la promotion des bonnes pratiques afin de réduire les consommations énergétiques sont des actions à entreprendre localement. Une politique de lutte contre la déperdition énergétique des bâtiments peut être également efficace pour limiter les consommations énergétiques, et émissions polluantes qui en découlent.


Ces éléments font l'objet d'indicateurs détaillés dans la suite de ce document.


3. Focus sectoriels

3.1. Les émissions polluantes associées aux transports

 Evolution des émissions associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire ; comparaison aux territoires de niveau supérieur

Evolution des émissions polluantes associées au trafic routier sur le territoire entre 2020 et 2021, et depuis 2008 ; comparaison au département du Tarn-et-Garonne

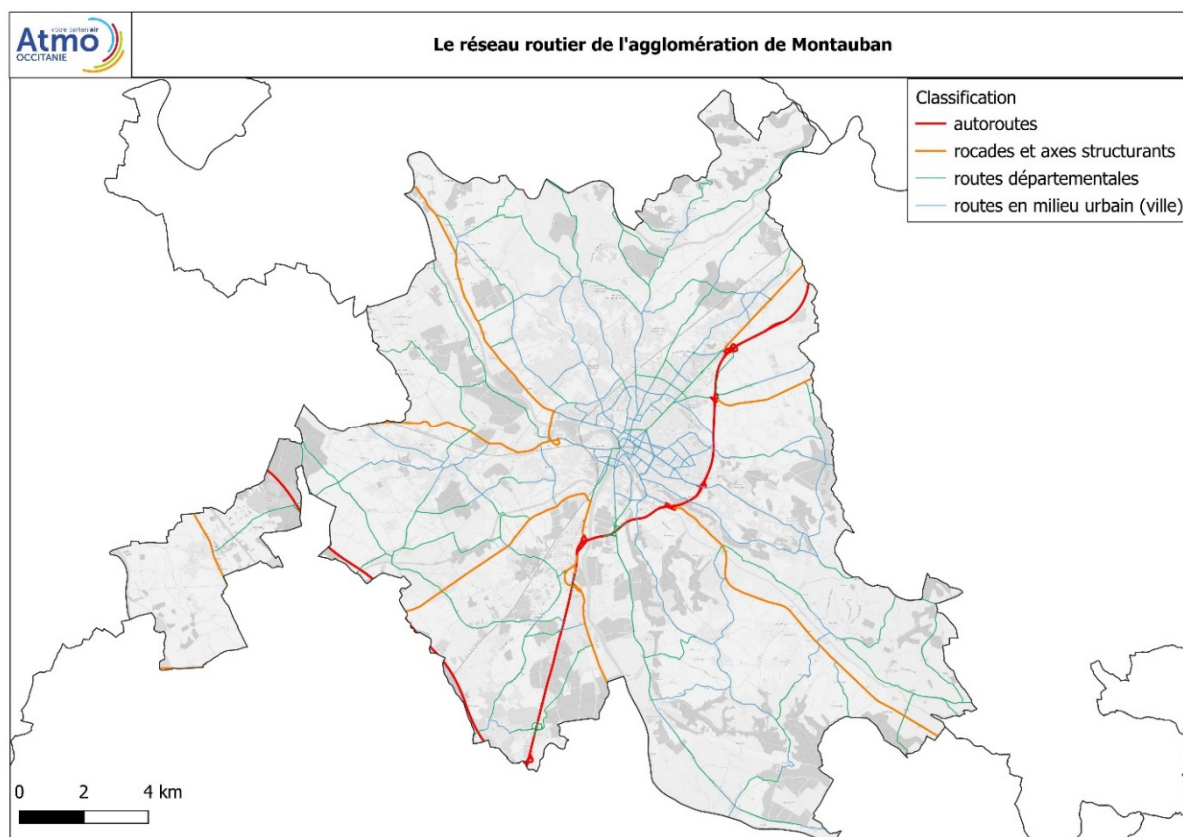
	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	Population	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution entre 2020 et 2021	CA Grand Montauban	+9%	+12%	+10%	+18%	+18%	+0.2%	
	Tarn-et-Garonne	+8%	+11%	+9%	+16%	+17%	+0.3%	

	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	Population	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution entre 2008 et 2021	CA Grand Montauban	-44%	-44%	-55%	+10%	+16%	+14%	
	Tarn-et-Garonne	-47%	-47%	-57%	+8%	+13%	+14%	


- ✓ Sur le territoire du Grand Montauban, la **reprise du trafic routier en 2021** induit une hausse des kilomètres parcourus, indicateurs du trafic routier, de **18%** entre 2020 et 2021, hausse similaire à celle observée sur le département du Tarn-et-Garonne (+17%).
- ✓ La hausse des kilomètres parcourus entre 2020 et 2021 atteint :
 - **+19%** en zone urbaine
 - **+20%** sur l'autoroute
 - **+16%** sur le reste du réseau
- ✓ Entre 2020 et 2021, l'évolution des **émissions de GES associées au trafic routier (+18%)** suit de façon cohérente l'évolution des kilomètres parcourus et de la consommation des véhicules (+18% également). Les émissions unitaires de CO₂ ne varient que très peu du fait du renouvellement des véhicules thermiques. Un objectif de baisse des émissions de GES associées au trafic routier doit donc passer par une limitation du trafic.
- ✓ La variation des émissions d'oxydes d'azote (+9% entre 2020 et 2021) et de particules (+12% pour les PM₁₀ et +10% pour les PM_{2.5} sur la même période), est notamment liée au **renouvellement progressif estimé du parc de véhicules roulants, qui compense en partie la hausse des kilomètres parcourus**. Sur la période 2008 à 2021, malgré une **augmentation de 16% des kilomètres parcourus, les émissions de polluants atmosphériques diminuent** : -44% pour les NO_x et PM₁₀, -55% pour les particules PM_{2.5}.

🗺️ Répartition des émissions polluantes par type de voies

A l'échelle du territoire, le réseau routier pris en compte dans l'inventaire des émissions est présenté ci-dessous :




Répartition des émissions polluantes associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire par type de voies en 2021

	Type de voies	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
CA Grand Montauban 2021	Autoroutes	50%	38%	40%	45%	42%	
	Rocades et axes structurants	15%	18%	17%	17%	17%	
	Routes départementales	13%	16%	16%	14%	16%	
	Routes en milieu urbain	22%	28%	27%	24%	25%	

- ✓ Sur le territoire de la CA Grand Montauban, 42% des kilomètres parcourus sont localisés sur les autoroutes. ¼ du trafic se concentre en zone urbaine.
- ✓ Environ un quart des émissions de polluants et GES se concentrent donc également en zones urbaines.
- ✓ Le réseau autoroutier regroupe la moitié des émissions de NO_x ainsi qu'une part prépondérante d'émissions de particules et GES.

🚗 Répartition des émissions polluantes par type de véhicules

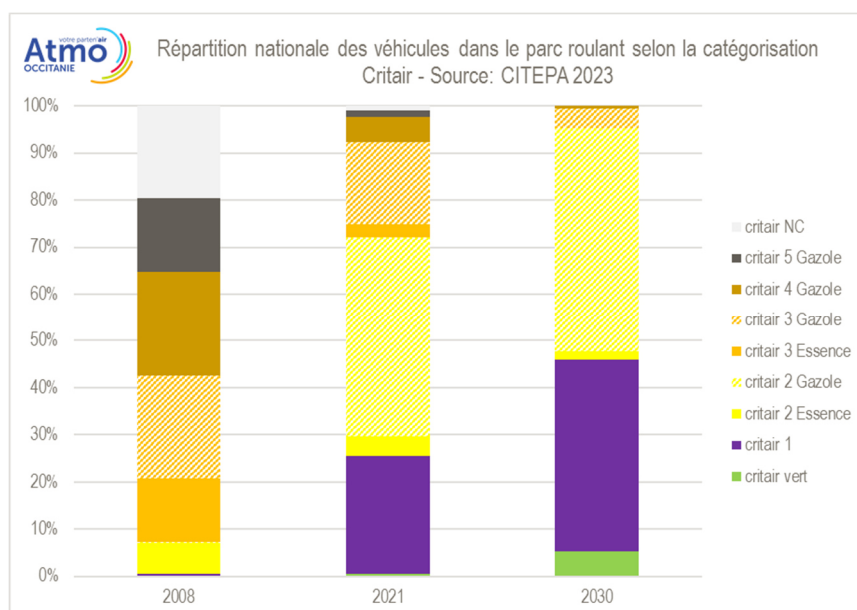
Répartition des émissions polluantes associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire par type de véhicules en 2021 ; source : Atmo Occitanie, d'après le parc CITEPA, version 2023

	Type de véhicules	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
CA Grand Montauban 2021	Véhicules Particuliers/ 2 roues	53%	62%	64%	58%	76%	
	Véhicules Utilitaires	32%	18%	18%	18%	17%	
	Poids lourds	13%	19%	17%	22%	7%	
	Bus	2%	1%	1%	2%	<1%	

- ✓ Sur le territoire du Grand Montauban, **les trois quarts (76%) des kilomètres parcourus en 2021 sont réalisés par les véhicules particuliers** et 2 roues, le reste par les véhicules utilitaires (17%) et les poids lourds (7%).
- ✓ La majorité des émissions de polluants atmosphériques et GES provient des véhicules particuliers : 53% des oxydes d'azote, 62 et 64% des particules PM₁₀ et PM_{2.5} respectivement et 58% des GES.
- ✓ Les **poids lourds**, qui ne comptabilisent que **7% des kilomètres parcourus** sur le territoire, émettent 13% des NO_x, 19% des PM₁₀, 17% des PM_{2.5} et **22% des GES**.
- ✓ Les **bus** représentent moins de **1% des kilomètres parcourus** et émettent 2% des NO_x et GES, et 1% des particules PM₁₀ et PM_{2.5}.

🚗 Répartition du parc automobile par catégorie Crit'Air et évolution depuis 2008

Représentation du parc roulant par catégorie Crit'Air et évolution entre 2008 et 2021 ; estimation pour 2030 (Source : CITEPA 2023)




Le parc *roulant* prend en compte le type de véhicules et le kilométrage annuel parcouru par chacun d'eux, contrairement au parc statique qui indique simplement le nombre de véhicules en circulation à l'échelle du territoire.

Au niveau national, entre 2008 et 2021, la part des véhicules roulants classés en Crit'Air 2 est passé de 7% à quasiment la moitié du parc (47%), tous types de véhicules confondus. De même, les véhicules classés Crit'Air 1 et Vert, quasi inexistantes en 2008 représentent désormais 25% du parc roulant total. A l'inverse, les véhicules classés en Crit'Air 4 et au-delà représentaient 57% du parc en 2008 ; selon le renouvellement du parc national pris en compte, ces véhicules les plus polluants représenteraient moins de 8% du parc roulant total en 2021.

Selon ces estimations nationales en 2030, la moitié du parc roulant tous types de véhicules pris en compte serait composée de véhicules classés en Crit'Air 2. 46% parc roulant serait à cette échéance composé de véhicules classés en catégorie Crit'Air 1 ou Vert.

Consommation énergétique associée au trafic routier, par combustible

Répartition de la consommation énergétique du trafic routier par type d'énergie utilisée en 2021, et évolution de cette consommation entre 2020 et 2021

		Consommation énergétique des véhicules		Diesel	Essence	Gaz naturel/GPL	Electricité	Tous combustibles
		CA Grand Montauban	Répartition - 2021	Tous types de véhicules	75%	24%	0.8%	0.1%
Evolution entre 2020 et 2021							+18%	
Répartition - 2021	Vh. particuliers et utilitaires		30%	69.6%	0.2%	0.2%		
Evolution entre 2020 et 2021							+20%	

ATMO_IRS_V7.1_2008_2021

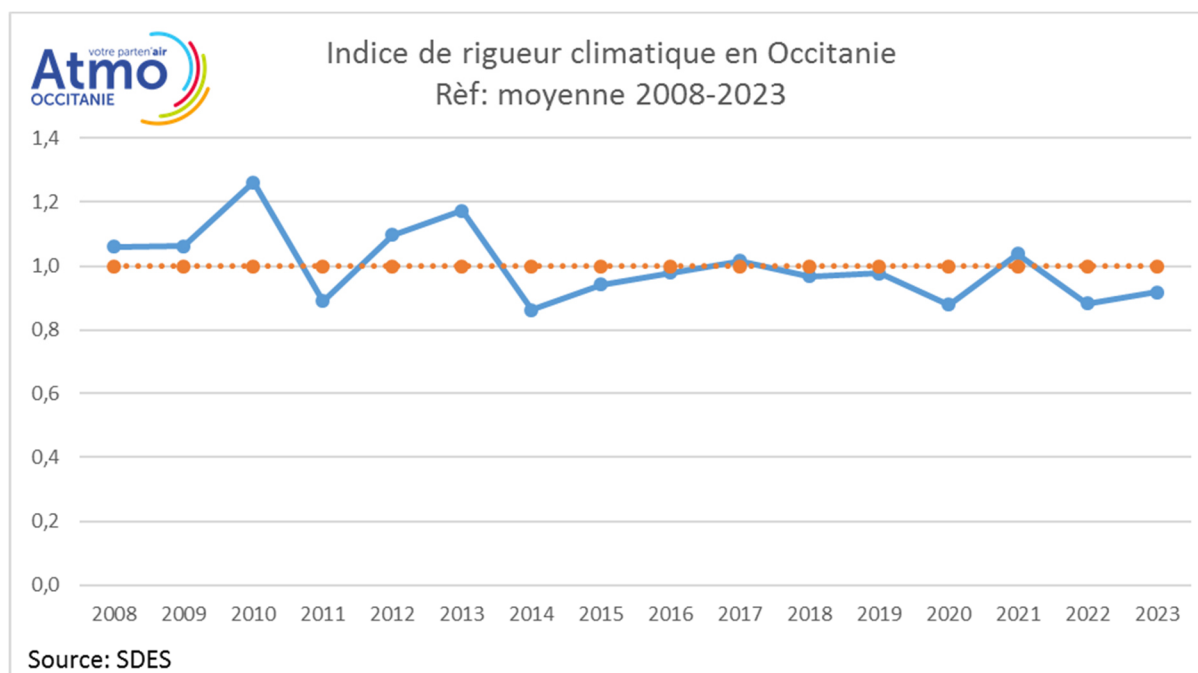
- ✓ La **consommation totale des véhicules sur le territoire du Grand Montauban augmente de 18% entre 2020 et 2021**, directement en lien avec la **hausse des kilomètres parcourus de 18%** sur le territoire en 2021.
- ✓ La **consommation** associée au trafic routier **augmente de 16%** entre 2008 et 2021.
- ✓ Bien que la part de consommation électrique des véhicules ait augmenté de manière considérable depuis 2008 sur le territoire, celle-ci ne représente que 0.1% de la consommation totale des véhicules en 2021.

3.2. Le chauffage des logements et bâtiments

3.2.1. Eléments de contexte

Les émissions de polluants atmosphériques et GES des secteurs résidentiel et tertiaire sont calculées pour plusieurs sous-secteurs. Les différents modes de chauffages utilisés dans les logements et bâtiments du territoire sont les contributeurs majoritaires aux émissions polluantes. D'autres sources sont prises en compte dans l'estimation des émissions de polluants atmosphériques, comme l'utilisation domestique de solvants, de peintures, les émissions dues aux petits outillages des particuliers ainsi qu'une estimation des émissions dues au brûlage domestique de déchets verts. Ces émissions restent minoritaires au regard de l'impact des modes de chauffage et de la consommation énergétique associée.

Concernant l'usage du chauffage et la consommation énergétique dans les bâtiments, ces éléments sont directement liés aux conditions météorologiques locales et notamment à la rigueur de l'hiver. Ainsi certains hivers ont été particulièrement froids en Occitanie, notamment en 2010, 2012 et 2013, ce qui impacte à la hausse la consommation énergétique notamment des ménages.



Instruction de lecture :

Si l'indice est supérieur à 1, l'année considérée a été plus rigoureuse que la moyenne des années, calculée sur 2008-2023 ;

Si l'indice est inférieur à 1, l'année considérée a été moins rigoureuse que la moyenne des années, calculée sur 2008-2023 ;


Concernant les logements, sur le territoire du Grand Montauban, d'après les données prises en compte (Détail Logement 2020/INSEE), le nombre de logements a augmenté de près de 18% entre 2008 et 2021, avec une augmentation plus marquée pour les logements individuels (+21%) que pour les logements collectifs (+13%).


En 2021, les logements individuels représentent 64% des logements existants sur le territoire.

3.2.2. Les indicateurs suivis

 Evolution des émissions polluantes dues aux logements et bâtiments tertiaires

Evolution des émissions polluantes du secteur résidentiel/tertiaire entre 2020 et 2021, puis entre 2008 et 2021 ; comparaison aux indicateurs pour le département du Tarn-et-Garonne


	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	Population	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution entre 2020 et 2021	CA Grand Montauban	+8%	+10%	+10%	+9%	+7%	+0.2%	
	Tarn-et-Garonne	+10%	+9%	+9%	+11%	+9%	+0.3%	

	Territoire	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	Population	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution entre 2008 et 2021	CA Grand Montauban	+4%	-40%	-40%	+8%	+2%	+14%	
	Tarn-et-Garonne	+9%	-42%	-42%	+8%	-4%	+14%	

- ✓ L'année **2021** est marquée par une **hausse générale des émissions polluantes associées aux logements et bâtiments tertiaires**, en lien avec la **hausse de la consommation énergétique** (+8% hors électricité et chaleur urbaine).
- ✓ En 2021, la hausse des émissions atteint +8% pour les NO_x, +10% pour les particules et +9% pour les GES, évolutions du même ordre de grandeur que celles observées sur le département du Tarn-et-Garonne.
- ✓ Malgré l'augmentation importante de la population du territoire depuis 2008 (+14%), les émissions de particules associées aux logements et bâtiments tertiaires diminuent de 40% entre 2008 et 2021 ; les émissions de GES Hors CO₂ biomasse diminuent de 4%. Les émissions de NO_x et de GES augmentent légèrement sur la période : +4% pour les NO_x et +8% pour les GES totaux.

Emissions polluantes par type d'énergie utilisée dans les logements et bâtiments tertiaires

Contribution de chaque énergie utilisée dans les logements et bâtiments tertiaires aux émissions polluantes du territoire en 2021


	Type d'énergie	NO _x	PM _{2.5}	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
CA Grand Montauban 2021	Bois et dérivés	24%	97%	29%	2%	
	Fioul domestique	19%	1%	12%	17%	
	Gaz naturel	52%	1%	53%	73%	
	Gaz bouteille	5%	<1%	5%	7%	

Note : l'usage de l'électricité n'émet pas directement des polluants et GES dans l'air. Dans le cadre de ces indicateurs, seules les émissions directes réalisées sur le territoire sont prises en compte (voir **annexe**).

- ✓ Sur le territoire du Grand Montauban, presque **la moitié (45%) de la consommation énergétique totale des secteurs résidentiel/tertiaire concerne l'électricité** en 2021 (voir ci-dessous)
- ✓ **L'usage du bois chez les particuliers** émet la **quasi-totalité des particules PM₁₀ et PM_{2.5}** des secteurs résidentiel et tertiaire (97%) sur le territoire. Le chauffage au bois émet **aussi 29% des GES totaux et 24% des NO_x** issus des logements et bâtiments tertiaires ; 2nd contributeur pour ces polluants.
- ✓ L'usage du **gaz naturel** dans les bâtiments résidentiels et tertiaires émet la moitié des émissions d'oxydes d'azote (52%) et de GES (53% des GES totaux et 73% hors biomasse).
- ✓ L'usage du **fioul domestique** émet 19% des oxydes d'azote et 17% des GES hors CO₂ issu de la combustion de biomasse.

Consommation énergétique associée aux bâtiments et logements, par type d'énergie

Répartition de la consommation énergétique par type d'énergie utilisée dans les bâtiments en 2021 et évolution entre 2008 et 2021 ; part du secteur dans la consommation totale du territoire.

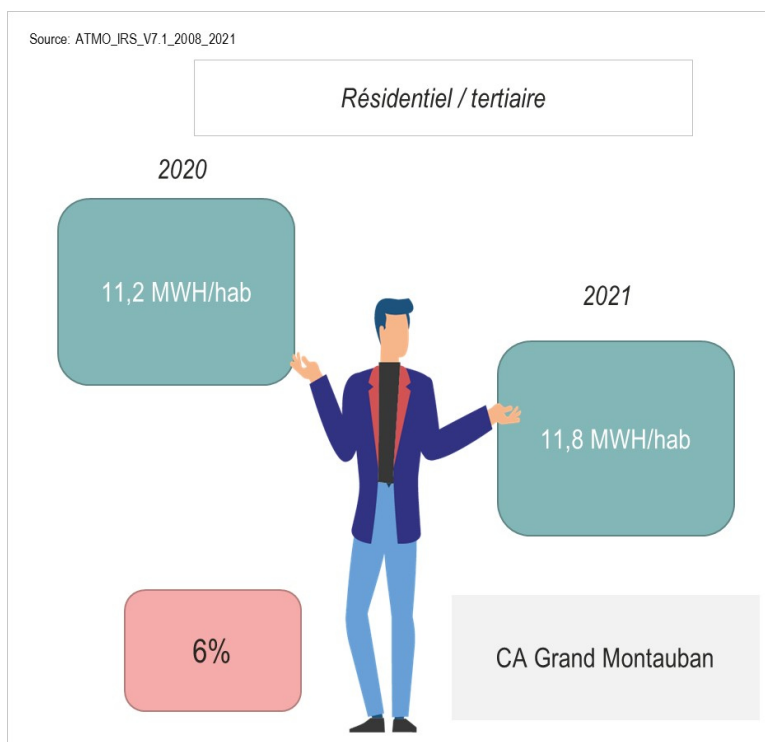
	Consommation énergétique des logements et bâtiments tertiaires	Bois	Fioul domestique	Gaz naturel/ GPL	Chaleur urbaine	Electricité	Tous combustibles
CA Grand Montauban	Répartition en 2021	11%	6%	37%	<1%	45%	
	Evolution entre 2020 et 2021						+6%
	Evolution entre 2008 et 2021						+5%
	Part dans la consommation totale du territoire						49%

ATMO_IRS_V7.1_2008_2021

- ✓ En 2021, la consommation totale des bâtiments résidentiels et tertiaire augmente de 6%.
- ✓ **L'usage de l'électricité et du gaz représente 82% de la consommation énergétique de ces secteurs** en 2021.
- ✓ 11% de la consommation totale de ces secteurs sont associés à l'usage du bois énergie chez les particuliers ou en chaufferies biomasse.
- ✓ Du fait de l'hétérogénéité des polluants émis selon le combustible utilisé, l'évolution du mix énergétique entre 2008 et 2021 au niveau local entraîne aussi des variations dans les quantités de polluants émis annuellement.
- ✓ **Près de la moitié (49%) de la consommation du territoire concerne les secteurs résidentiel et tertiaire** ; ce sont les premiers secteurs consommateurs d'énergie sur le territoire du Grand Montauban.

🏠 Consommation énergétique des secteurs résidentiel/tertiaire, par habitant

Evolution de la consommation énergétique du territoire par habitant, entre 2020 et 2021 en prenant en compte uniquement la consommation énergétique dans les logements et bâtiments tertiaire ; tous combustibles pris en compte




- ✓ La consommation énergétique totale des secteurs résidentiel et tertiaire, ramenée par habitant, augmente de 6% entre 2020 et 2021.


3.3. Les émissions industrielles et le traitement des déchets

Les sources de données disponibles pour l'estimation des émissions industrielles et associées au traitement des déchets sont notamment les déclarations des industriels eux même via GERP. Les émissions non déclarées sont estimées à partir de l'activité des sites industriels présents sur le territoire, selon les sous-secteurs concernés, et de leur consommation énergétique.


Ainsi, tenant compte des déclarations des industriels eux-mêmes, des variations interannuelles peuvent subsister, tout comme des trous de données par exemple. Ces éléments, lorsqu'ils sont détectés, sont pris en compte et corrigés dans la mesure des connaissances et grâce aux échanges techniques avec les partenaires d'Atmo Occitanie.

 Evolution des émissions associées aux activités industrielles sur le territoire, et principaux sous-secteurs émetteurs


Evolution des émissions polluantes associées aux activités industrielles sur le territoire entre 2020 et 2021 ;

	CA Grand Montauban	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	SO ₂	COV NM	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution des émissions entre 2020 et 2021	Emissions industrielles	+17%	+27%	+18%	-31%	+36%	+6%	+6%	

- ✓ Les émissions d'oxydes d'azote et de SO₂ résultent de la combustion dans l'industrie et de l'usage des EMNR (Engins Mobiles Non Routiers) utilisés sur les chantiers, dont les variations annuelles en nombre peuvent être importantes. Les émissions de NO_x augmentent de 17% entre 2020 et 2021, les SO₂ diminuent de 31%
- ✓ Les particules augmentent également : +27% pour les PM₁₀ et +18% pour les PM_{2,5}
- ✓ Les émissions de GES totaux associés aux activités industrielles sont en hausse de 6% en 2021.
- ✓ Les émissions de COVNM et SO₂ sont également associées à des procédés utilisant des produits chimiques : peinture industrielle, bâtiment et construction, production d'enrobés. Les COVNM augmentent de 36% en 2021.

 Evolution des émissions associées aux activités de traitement des déchets sur le territoire

Evolution des émissions polluantes associées aux sites de traitement des déchets sur le territoire entre 2020 et 2021

	CA Grand Montauban	NO _x	NH ₃	SO ₂	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V7.1_2008_2021
Evolution des émissions entre 2020 et 2021	Emissions des sites de traitement des déchets	-12%	=	+17%	-8%	-14%	

Les émissions polluantes associées au secteur du traitement des déchets correspondent aux émissions directes des sites d'incinération des déchets, des centres d'enfouissement (ISDND), des centres de compostage, etc.

- ✓ Les émissions de NO_x diminuent de 12% en 2021 et les émissions de GES, de 8%.
- ✓ Les émissions de NH₃, principalement dues aux sites de production de compost sont stables en 2021.
- ✓ Les émissions de SO₂ augmentent de 17% en 2021.

4. Bilan et perspectives

L'année 2021 est marquée par la reprise des activités, plus ou moins importante selon les secteurs, induisant de fait une hausse générale de la consommation énergétique et des émissions polluantes.

Les éléments à retenir concernant le territoire du Grand Montauban :

- **Le trafic est en hausse de 18% entre 2020 et 2021**, avec une hausse légèrement plus marquée sur l'axe autoroutier : +20%.
- Ainsi, **les émissions associées au trafic routier sont en hausse en 2021**, atteignant +9% pour les oxydes d'azote et +18% pour les émissions de GES
- La **consommation énergétique** totale (tous secteurs) du territoire augmente de **9%** entre 2020 et 2021 : +6% pour le Résidentiel/Tertiaire et +18% pour le trafic routier (en lien avec l'augmentation du trafic).
- Les émissions polluantes associées aux secteurs résidentiel et tertiaire sont donc aussi en hausse en 2021 : +8% de NO_x, +10% de particules et +9% de GES.
- **Les secteurs résidentiel/tertiaire et transport consomment en 2021 90% de l'énergie totale sur le territoire** : 41% pour le secteur des transports, 49% pour les logements et bâtiments tertiaires.

Au-delà de la tendance inhabituelle des deux dernières années observées, il est important de noter que seul le suivi des consommations énergétiques et des émissions polluantes à l'échelle du territoire sur le long terme permet d'appréhender au mieux les actions engagées sur le territoire et leurs impacts directs, afin de tendre vers les objectifs ambitieux fixés par les stratégies nationales de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et de GES (SNBC).

Ainsi le travail se poursuit dans le cadre du partenariat entre Atmo Occitanie et la CA Grand Montauban, notamment au travers de l'évaluation d'actions ayant un impact direct sur les émissions polluantes du territoire. De plus le suivi du PCAET du territoire et l'élaboration de nouveaux indicateurs de trajectoire permettront de préciser encore l'impact des actions engagées sur les émissions polluantes du territoire.

Enfin, l'accompagnement du territoire sur la thématique qualité de l'air se poursuit aussi sur le long terme, par la production annuelle d'indicateurs de suivis concernant les émissions polluantes et la fourniture annuelle de cartographie de la pollution à l'échelle du territoire, permettant de quantifier année après année l'évolution de la population exposée à la pollution.

5. ANNEXES

5.1. Actualisation de l'inventaire des émissions polluantes - ATMO_IRS_V7

Version de l'inventaire

La nouvelle version de l'inventaire porte le numéro de version suivant :

ATMO_IRS_V7.1_2008_2021

Les données d'émissions ont été actualisées sur l'ensemble de la période 2008 à 2021 et cette nouvelle version remplace donc les éléments transmis précédemment.

Cet intitulé de version est à rappeler pour toute utilisation ou diffusion des données associées.

Couverture temporelle

La nouvelle version de l'inventaire nommée ci-dessus couvre la période **2008 à 2021**. Les émissions sont actualisées pour chacune de ces années afin de prendre en compte les dernières données et méthodologies disponibles. L'inventaire des émissions permet donc de fournir à partir de cette version l'estimation des quantités de polluants à l'échelle de la commune sur une période de 14 ans, pour l'ensemble des communes d'Occitanie.

Couverture spatiale

Les données couvrent l'ensemble de la Région Occitanie, avec un découpage possible selon la commune, l'EPCI, le département et la Région. Tout regroupement de communes est ainsi disponible sous condition : PETR, SCOT, Parc, ...

Les principales évolutions méthodologiques

Cette version prend en compte plusieurs évolutions méthodologiques et une actualisation des données d'entrée lorsqu'elle est disponible. Les principales évolutions sont présentées ci-dessous.

Facteurs d'émissions

La dernière version des facteurs d'émissions nationaux donnés par le CITEPA a été utilisée pour actualiser l'ensemble des données de cette version V7 (Réf. : CITEPA, 2023. Rapport OMINEA –20.1ème édition). Cela impacte plusieurs secteurs et sous-secteurs d'activité. Les impacts majeurs sont indiqués dans les éléments ci-dessous. Cette actualisation permet de prendre en compte les facteurs d'émissions les plus récents pour l'ensemble des activités émettrices sur la région Occitanie et sur l'ensemble du territoire national.

Secteurs résidentiel et tertiaire

Dans les secteurs résidentiel et tertiaire, les données de consommation énergétique disponibles à l'échelle infra-communale (Insee-IRIS) et agrégées à la commune sont prises en compte lorsqu'elles sont disponibles, notamment depuis l'année 2011 pour le gaz naturel et l'électricité, et ce jusqu'en 2021, permettant ainsi une prise en compte locale de l'impact de la crise sanitaire sur la consommation globale des ménages. Avant 2011,

l'évolution tendancielle de la consommation énergétique, par année et par combustible, fournies par le CEREN en 2022 et disponible annuellement depuis l'année 1990 est appliquée rétroactivement pour construire une estimation régionale à partir de 2008, première année pour laquelle l'inventaire régional en Occitanie est disponible.

La tendance nationale d'évolution de la consommation de bois des ménages donnée par le CEREN est appliquée aux seules données régionales disponibles pour cet élément, à savoir pour les années 2008/2009 et à l'échelle des deux ex-régions. L'actualisation de cette tendance permet de fournir notamment une évolution de la consommation de bois des ménages pour les années les plus récentes tenant compte de la crise sanitaire.

Cette version prend aussi en compte une actualisation des données de l'INSEE dites « Détail Logements » (Rèf : 2020) actualisant par commune le nombre de logements utilisant chaque énergie (bois, gaz, ...) et les surfaces chauffées pour chacun des combustibles.

● Secteur des transports

● Transport routier

Le parc de véhicules roulant établi par le CITEPA dans sa version 2023 est pris en compte dans cette version, la précédente (ATMO_IRS_V6_2008_2020) utilisait la version 2021 du parc roulant national. Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la méthodologie européenne COPERT dans la version 5.4.5 (5.3 dans la version précédente).

Un nouvel outil de calcul national des émissions polluantes du secteur, appelé « PRISME », est utilisé ; celui-ci est issu une agrégation optimisée des 3 modules nationaux utilisés jusqu'à présent au sein des AASQA. Cet outil plus flexible et plus rapide que le précédent permet de prendre en compte de nouvelles données locales et améliore grandement les temps de calculs des inventaires territoriaux réalisés par les AASQA. Le niveau de détail concernant les émissions calculées est aussi optimisé.

En parallèle de l'utilisation de ce nouvel outil, une base de données dédiée à la gestion des données de comptage et des modèles de trafic a été créé pour l'ensemble de la Région Occitanie. Celle-ci permet d'alimenter pour chaque gestionnaire de route (ASF, DIRSO, conseils départementaux, villes...) l'historique et l'évolution des données afin d'estimer de façon très détaillée les émissions liées au transport routier et d'améliorer les processus d'actualisation annuelle des données de trafic.

● Transports autres que routiers

Pour la zone portuaire de Port La Nouvelle, la méthodologie par défaut définie dans le PCIT (dite « par port ») est utilisée. Cette méthodologie est basée sur les données de trafic de bateaux pour des types génériques de bateaux. Sur la zone de Sète-Frontignan, la poursuite du partenariat avec Port Sud de France permet l'acquisition de données détaillées concernant le trafic maritime et les activités portuaires annexes sur ce territoire. Ainsi, la méthodologie la plus détaillée définie dans le PCIT (dite « par escale ») concernant le calcul des émissions polluantes associées au trafic maritime est intégrée à partir de 2019. Les émissions sont ensuite rétro-projetées jusqu'en 2008 à partir des données d'émissions nationales maritimes SECTEN du CITEPA, pour couvrir la période d'inventaire régional.

Les consommations liées à l'activité portuaire sont également calculées à partir de 2019.

De nouvelles données de trafic ferroviaire ont été prise en compte sur chaque ligne ferroviaire en Occitanie, pour l'année 2018. Le type de trains circulant ainsi que la fréquence de circulation permettent ainsi d'améliorer l'estimation des émissions polluantes associées au trafic ferroviaire en Occitanie, ainsi que leur affectation

territoriale. A partir de ces données, la tendance nationale d'évolution des émissions associées au transport ferroviaire (CITEPA) a été appliquée par polluant pour les années manquantes.

Le calcul des émissions polluantes pour les deux principaux aéroports régionaux (Toulouse et Montpellier) a également évolué. Lorsqu'une donnée d'entrée est manquante, une consommation unitaire moyenne doit être appliquée pour permettre le calcul. A partir de cette version, la consommation unitaire moyenne appliquée est calculée par catégorie d'avion (22 catégories existantes) à partir des données de vol connues, permettant ainsi de conserver le détail du type d'avion dans cette affectation.

Les temps de roulage réels sont également désormais fournis au travers du partenariat avec l'Aéroport de Toulouse Blagnac et sont donc pris en compte dans l'estimation des émissions polluantes de la plateforme aéroportuaire à partir de cette version V7

L'ensemble de ces évolutions permet désormais d'intégrer aux consommations d'énergie sectorielles les consommations précises des deux principaux aéroports régionaux. Les consommations du secteur des transports autres que routier sont ainsi consolidées dans cette version.

● Secteur industriel

L'actualisation des facteurs d'émissions issus de l'OMINEA peut impacter les émissions des différents sous-secteurs industriels, sur l'ensemble de l'historique 2008-2021 de l'inventaire régional.

Le calcul des émissions de particules PM₁₀ et PM_{2,5} réalisé au niveau du traitement des données issues de la base de données BDREP a été amélioré, afin d'assurer une cohérence entre informations déclarées et émissions polluantes prises en compte. Dans ce cadre, concernant les activités émettrices de particules, les ratios granulométriques ont été affinés.

La méthodologie de calcul des émissions polluantes associées au chauffage urbain a été reprise et consolidée, notamment au travers de l'utilisation de données détaillées par réseau.

Enfin, les émissions associées à la manutention et au stockage sur la zone portuaire de Sète Frontignan ont été intégrées pour les années 2020 et 2021.

● Secteur traitement des déchets

Le secteur du traitement des déchets n'a pas fait l'objet d'évolution majeure. Les méthodologies appliquées sont celles préconisées dans la méthodologie nationale. Toutefois, le traitement des données de l'ORDECO (Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie) réalisé sur l'année 2021 a révélé certaines incohérences, notamment au niveau des identifiants établissements. Ces éléments ont été corrigés lorsque cela était possible sur l'année 2021 et une attention particulière sera maintenue sur ces traitements au cours des prochaines versions.

● Secteur agricole

Les quantités d'engrais régionales ont été actualisées à partir des données de vente (UNIFA) et ont été réparties par commune et type de cultures afin de calculer les émissions azotées associées à l'apport d'engrais, selon la méthodologie préconisée dans le guide PCIT2. Dans cette version, ces clés de répartitions ont été actualisées

à partir d'enquêtes régionales notamment pour les grandes cultures, l'arboriculture et les zones viticoles (Source : Agreste, Enquêtes pratiques culturelles, 2011, 2015 et 2017). Ainsi la répartition des émissions de NH₃, N₂O et NO_x dues à l'apport d'engrais a été mise en cohérence au regard des cultures réelles par commune en Occitanie.

Les données issues de la SAA (Statistiques Agricoles Annuelles) ont été copiées entre 2020 et 2021, les données 2021 n'ayant été disponibles qu'après les calculs d'émissions effectués pour l'année 2021. Ces données seront actualisées dans la prochaine version de l'inventaire.

Secteur Energie

Les émissions indirectes, dites de Scope 2, ont été ajoutées à l'inventaire régional des émissions. Ces émissions de CO₂ indirect correspondent aux émissions de CO₂ associées à la consommation d'électricité sur chaque territoire ainsi qu'à la consommation d'énergie des réseaux de chaleur et de froid, elles sont calculées en kT équivalent CO₂.

La méthodologie appliquée respecte les préconisations du PCIT 2 et de l'ADEME (<https://base-empreinte.ademe.fr/documentation/base-carbone>). Ces émissions sont détaillées pour les secteurs résidentiel et tertiaire. Une part d'émissions non affectées rassemblant les émissions de CO₂ indirect des autres secteurs d'activité est aussi disponible.

L'inventaire de ces émissions indirectes de CO₂ couvre la période 2018-2021 et est proposé à la maille EPCI.

Il est important de rappeler que les émissions dites de Scope 2 ne sont pas additives aux émissions directes dites de Scope 1. C'est un référentiel qui diffère de celui de l'inventaire des émissions directes permettant de représenter l'énergie produite et consommée en dehors de son lieu de production.

5.2. L'inventaire régional des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ce guide (version de 06/2018) constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux d'émission directe de polluants dans l'air.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions directes de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'expertise pour identifier la contribution des différents secteurs d'activité à la pollution de l'air, suivre l'évolution pluriannuelle des quantités émises, évaluer la situation de leur territoire au regard des objectifs locaux et nationaux et enfin évaluer l'impact sur les émissions polluantes de scénarios d'évolution des activités locales à plus ou moins long terme.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

La méthodologie de calcul des émissions consiste en un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) issues d'acteurs locaux ou nationaux et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$E_{s,a,t} = A_{a,t} * F_{s,a}$$

Avec :

E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Les données primaires, les modalités de leur prise en compte ainsi que l'origine des facteurs d'émissions utilisés sont décrits dans cette annexe.

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :

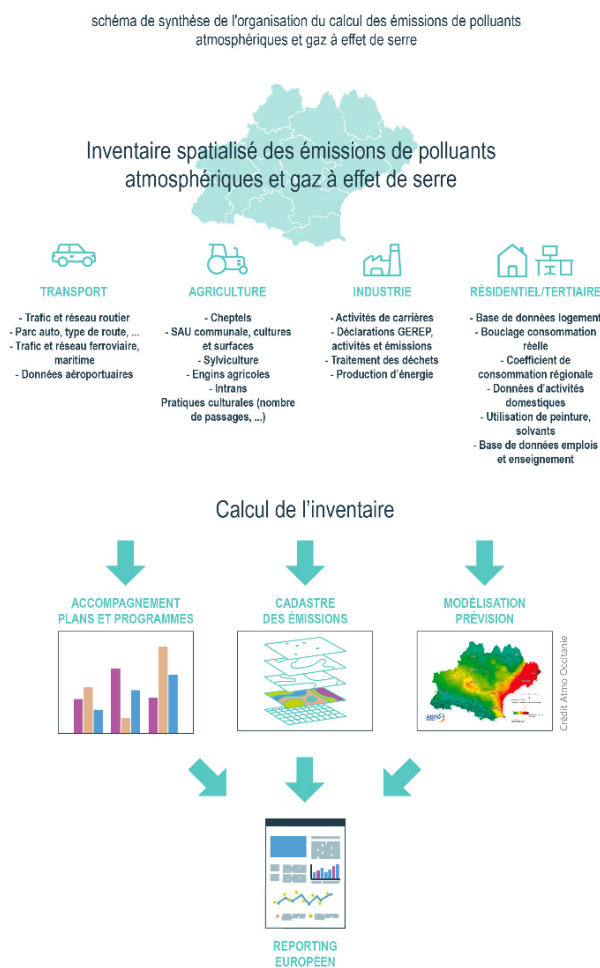


Figure 1 : L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et GES - Atmo-Occitanie

Le pouvoir de réchauffement global ou PRG représente l'impact d'un gaz à effet de serre sur le climat, en comparaison au CO₂ dont le PRG est fixé arbitrairement à 1. Cet indice, associé à chaque gaz à effet de serre, correspond au forçage radiatif cumulé sur une période donnée (la période de référence a été fixée à 100 ans dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto) induit par une quantité de GES émise.

Le PRG permet de convertir les émissions des différents GES en "équivalent CO₂" (« eq CO₂ »). Cette conversion permet de comparer l'impact relatif des différents gaz à effet de serre sur le changement climatique et de définir des objectifs de réduction des émissions de GES à long termes dans une même unité pour tous les GES.

Le PRG de chaque GES est déterminé par le GIEC au fur et à mesure de ses rapports d'évaluation (Assessment Reports ou AR). Les PRG utilisés dans l'inventaire régional des émissions de GES en Occitanie sont ceux fournis par le 5^{ème} rapport du GIEC (2014).

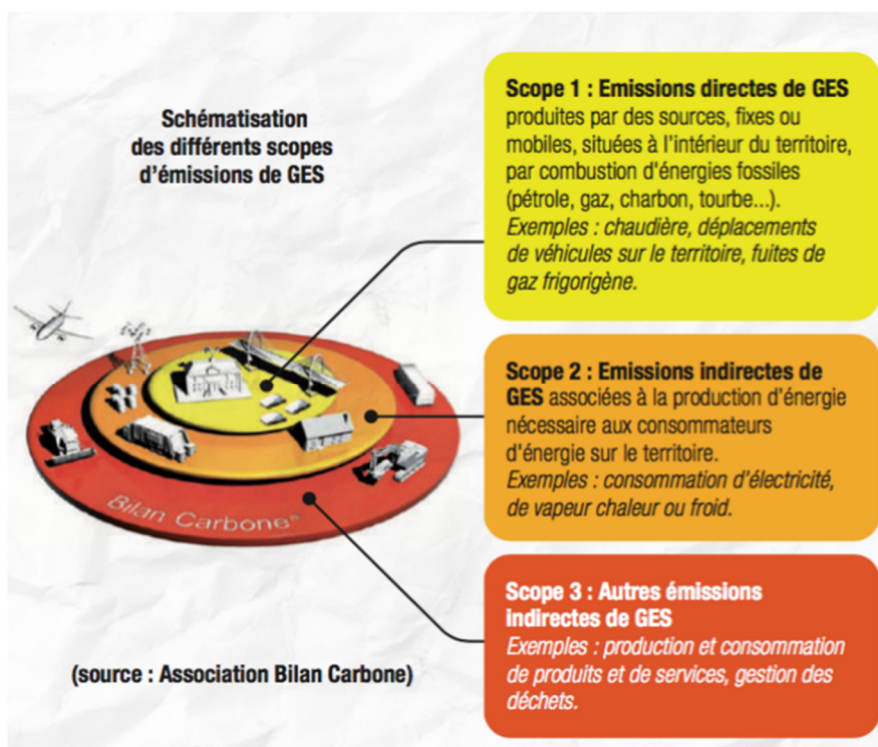
Les GES pris en compte dans l'inventaire régional des émissions en Occitanie et le PRG associé sont indiqués ci-dessous.

Gaz à effet de serre	PRG
CO ₂	1
CH ₄	28
N ₂ O	265

Source : 5^{ème} rapport du GIEC, 2014

Pour rappel, on classe les émissions de GES en 3 catégories dites « Scope » (pour périmètre, en anglais).

- **Scope 1 / Emissions directes** : ce sont celles qui sont produites sur le territoire par les secteurs précisés dans l'arrêté relatif au PCAET : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agricole, déchets, industrie, branche énergie hors production d'électricité, de chaleur et de froid. Elles sont le fait des activités qui sont localisées sur le territoire y compris celles occasionnelles (par exemple, les émissions liées aux transports à vocation touristique en période saisonnière, la production agricole du territoire, etc.). Les émissions associées à la consommation de gaz et de pétrole font partie du scope 1.
- **Scope 2 / Emissions indirectes** des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie ; ce sont les émissions indirectes liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid, générées sur ou en dehors du territoire mais dont la consommation est localisée à l'intérieur du territoire.
- **Scope 3 / Emissions induites** par les acteurs et activités du territoire ; elles peuvent faire l'objet d'une quantification complémentaire. Certains éléments du diagnostic portant sur les gaz à effet de serre peuvent faire l'objet d'une quantification complémentaire prenant plus largement en compte des effets indirects, y compris lorsque ces effets indirects n'interviennent pas sur le territoire considéré ou qu'ils ne sont pas immédiats.



5.3. Eléments méthodologiques

- Secteur résidentiel

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie), SDES, CEREN	Consommation d'énergie communale (gaz électricité), ou régionale	-	Estimation d'un mix énergétique territorial +	CITEPA
INSEE (Détail Logement), SITADEL	Types de logement, de chauffage, énergie utilisée, par commune		Emissions polluantes détaillées par type de logement selon ses caractéristiques	
ADEME	Parc national d'équipement de chauffage au bois 2012, 2017	Étude sur le chauffage domestique au bois : Marchés et approvisionnement de l'ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018	Emissions polluantes associées à l'usage du bois énergie chez les particuliers	
Union Régionale des collectivités forestières Occitanie	Nombre et caractéristiques des chaufferies collectives biomasses alimentant des bâtiments résidentiels	-	Estimation des émissions polluantes associées aux chaufferies biomasse alimentant des logements	ADEME
Divers fournisseurs pour: population, taux d'équipements des ménages en petits outillages, vente de peintures, ...	Données d'activité hors combustion	Données nationales désagrégées	Emissions polluantes des autres postes du secteur résidentiel	CITEPA

- Secteur tertiaire

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie), SDES	Consommation d'énergie communale (gaz électricité), ou régionale	-	Estimation d'un mix énergétique territorial +	CITEPA
INSEE, Rectorats	Effectifs tertiaires		Emissions polluantes par branche tertiaire	
Union Régionale des collectivités forestières Occitanie	Nombre et caractéristiques des chaufferies collectives biomasses alimentant des bâtiments tertiaires	-	Estimation des émissions polluantes associées aux chaufferies biomasse alimentant des bâtiments tertiaires	ADEME

- Secteur agricole

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
AGRESTE, RGA, SAA, Enquêtes RICA, Enquêtes régionales (DRAAF)	Consommation énergétique des bâtiments, répartition des cultures et des cheptels par commune	RGA 2000 et 2010	Emissions polluantes associées aux cultures, à l'élevage, aux bâtiments, aux engins	CITEPA / EMEP Guidebook
UNIFA	Ventes régionales d'engrais	-	Emissions polluantes associées à l'apport d'engrais	

- Secteur industries, traitement des déchets, et énergie

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
DREAL Occitanie	Exploitation des carrières	-	Emissions polluantes dues à l'extraction	CITEPA
BDREP	Emissions déclarées des industriels	-	Emissions déclarées des industriels, corrections, complétion	
ORDECO, EACEI, partenaires d'Atmo Occitanie	Données d'activité industrielles / traitement des déchets par type	-	Emissions industrielles complémentaires, émissions dues aux traitements de déchets, par type	
Viaseva, SDES	Annuaire des réseaux de chaleurs	-	Emissions associées à la production de chaleur urbaine	
ADEME, CEREN, SDES	Données de consommation à la maille EPCI, Données de consommation et de production des réseaux de chaleur et de froid, Répartition des consommations par usage à l'échelle régionale	-	Emissions indirectes associées à la consommation d'électricité, et aux réseaux de chaleur et de froid	ADEME

- Secteur des transports

Transport routier

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
CITEPA	Parc roulant	Données annuelles	Calcul de facteurs d'émissions unitaires par type de véhicules	Méthodologie européenne COPERT (Computer Program to calculate Emissions from Road Transport)
Gestionnaires routiers, partenaires d'Atmo Occitanie	Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA)	Données réelles de comptage	Validation, affectation et historisation des données par tronçon de route, par type de route	
Autorités Organisatrices des Transports	Utilisation des transports en commun, données associées		Emissions polluantes dues au transport en commun (bus, car)	

Transports autres que routier

Producteur(s) données d'entrée	Type de données d'entrée, échelle géographique	Compléments données d'entrée	Traitement et/ou données en sortie	Facteurs émissions
Partenaires d'Atmo Occitanie secteur aérien (ATB, AMM)	Données détaillées d'activité des plateformes aéroportuaires : trafic aérien et sources au sol	-	Emissions polluantes dues au trafic aérien et aux sources au sol (consommation des bâtiments, engins de pistes, ...)	EMEP Guidebook, OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
Union des Aéroports Français (UAF)	Données de trafic sur les autres aéroports en Occitanie	-	Emissions polluantes associées au trafic aérien des autres aéroports	
Partenaire d'Atmo Occitanie – infrastructures portuaires	Données détaillées d'activité sur la plateforme portuaire de Sète Frontignan	-	Emissions polluantes associées au trafic maritime sur la	EMEP Guidebook / CITEPA

			zone de Sète Frontignan	
Eurostat, Ifremer	Données de trafic maritime autres ports de commerce + ports de pêche	-	Emissions polluantes associées au trafic maritime sur les autres ports d'Occitanie	
SNCF	Trafic ferroviaire, caractéristiques des trains et du réseau ferré	-	Emissions dues au trafic ferroviaire	

5.4. Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et GES – état des lieux

● Polluants atmosphériques - PREPA

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) est instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (*Loi n° 2015-992 du 17 août 2015*). Il se compose d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030, conformément aux objectifs européens et d'un arrêté qui fixe les orientations et actions pour la période 2017-2021, avec des actions de réduction dans tous les secteurs (industrie, transports, résidentiel tertiaire, agriculture) :

Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement.

Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques JO du 11 mai 2017, textes n° 24 et 37.

Il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air et réduire ainsi l'exposition des populations à la pollution. Il contribue ainsi aux objectifs de la directive européenne 2016/2284 CE du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, avec deux ans d'avance.

Le PREPA prévoit des mesures de réduction des émissions dans tous les secteurs, ainsi que des mesures de contrôle et de soutien des actions mises en œuvre. Il prévoit également des actions d'amélioration des connaissances, de mobilisation des territoires et de financement. Il est révisé tous les 5 ans et prévoit pour la période 2017-2021 pour la première fois un volet agricole.

Les polluants concernés par les engagements de la France sont ceux du protocole de Göteborg amendé en 2012 et de la directive 2016/2284/UE adoptée le 14 décembre 2016, remplaçant la Directive NEC, soit SO₂, NO_x, COVNM, PM_{2.5} et NH₃.

Les objectifs de réduction des émissions de ces polluants sont indiqués dans le tableau ci-dessous. L'année de référence prise en compte est 2005 ou 2014 selon les études.

Les réductions d'émissions de polluants atmosphériques étant significatives entre 2005 et 2014, certains objectifs pour 2020 sont d'ores et déjà atteints en 2014

Polluants	2020	2025	2030	2020	2025	2030
	Par rapport aux émissions 2005			Par rapport aux émissions 2014		
SO₂	-55%	-66%	-77%	Objectif atteint	-6%	-36%
NO_x	-50%	-60%	-69%	-19%	-35%	-50%
COVNM	-43%	-47%	-52%	Objectif atteint	-2%	-11%
NH₃	-4%	-8%	-13%	-7%	-11%	-16%
PM_{2,5}	-27%	-42%	-57%	Objectif atteint	-12%	-35%

Tableau 1: Objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques définis dans le PREPA, année de référence 2005 et 2014 – Source : Évaluation ex-ante des émissions, concentrations et impacts sanitaires du projet de PREPA, CITEPA/INERIS/MEEM

Afin d'atteindre ces objectifs, le PREPA se décline au travers d'un scénario tendanciel (prospective de l'évolution des émissions sans actions spécifiques nouvelles mais avec des mesures dont les impacts ont lieu plusieurs années après leur mise en place), et d'un scénario contenant les actions spécifiques nouvelles de réduction des émissions. La mise en œuvre du PREPA se fait ainsi au travers d'actions spécifiques prioritaires estimées les plus efficaces au niveau environnemental.

Par exemple, dans le secteur agricole, premier émetteur de NH₃, sans actions spécifiques, une augmentation des émissions à horizon 2020 est envisagée. Les actions mises en œuvre pour répondre à cette problématique devront ainsi permettre la réduction de la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage et des fertilisants minéraux.

Au niveau local, la cohérence des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoire) engagés par les territoires avec la stratégie nationale est primordiale, il est donc important de prendre en compte ces objectifs dans la stratégie de réduction des émissions au niveau local.

Le PREPA a fait l'objet d'une révision en 2022, mais les objectifs préalablement définis n'ont pas été revus, seules les actions permettant de les atteindre ont été adaptées.

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ; l'ambition nationale a été rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 : désormais on parle de « facteur 6 » soit une division par 6 des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 (-83%).

Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La SNBC définit des objectifs sectoriels ambitieux pour 2050 comme détaillés ci-dessous (Source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf)



BÂTIMENTS

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : -49%

2050 : **décarbonation complète**

COMMENT ?

- Recourir aux énergies décarbonées les plus adaptées à la typologie des bâtiments.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements) : nouvelles réglementations environnementales pour les bâtiments neufs en 2020 et pour la rénovation des bâtiments tertiaires ; 500 000 rénovations par an pour le parc existant, en ciblant les passoires énergétiques.
- Encourager des changements comportementaux pour des usages plus sobres.
- Promouvoir les produits de construction et de rénovation et les équipements à plus faible empreinte carbone (issus de l'économie circulaire ou biosourcés) et à haute performance énergétique et environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie.



TRANSPORTS

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : - 28 %

2050 : **décarbonation complète** (à l'exception du transport aérien domestique).

COMMENT ?

- Améliorer la performance énergétique des véhicules légers et lourds, avec un objectif de 4l/100 km réels en 2030 pour les véhicules particuliers thermiques.
- Décarboner l'énergie consommée par les véhicules et adapter les infrastructures pour atteindre 35% de ventes de véhicules particuliers neufs électriques ou à hydrogène en 2030 et 100% en 2040.
- Maîtriser la croissance de la demande pour le transport en favorisant le télétravail, le covoiturage, les circuits courts et en optimisant l'utilisation des véhicules.
- Favoriser le report vers les modes de transport de personnes et de marchandises les moins émetteurs (transports en commun, train) et soutenir les modes actifs (vélo...).



AGRICULTURE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015
2030 : -19%
2050 : -46%

COMMENT ?

- Développer l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture de précision, notamment pour réduire au maximum les surplus d'engrais azotés.
- Développer la bioéconomie pour fournir énergie et matériaux moins émetteurs de GES à l'économie française.
- Faire évoluer la demande alimentaire (produits de meilleure qualité ou issus de l'agriculture biologique, prise en compte des préconisations nutritionnelles) et réduire le gaspillage alimentaire.



FORÊT-BOIS ET SOLS

OBJECTIF
2050 : maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)

COMMENT ?

- Augmenter le stockage de carbone des sols agricoles via des changements de pratiques.
- Développer une gestion forestière active et durable, permettant à la fois l'adaptation de la forêt au changement climatique et la préservation des stocks de carbone dans l'écosystème forestier.
- Développer le boisement et réduire les défrichements.
- Maximiser le stockage de carbone dans les produits bois et l'utilisation de ceux-ci pour des usages à longue durée de vie comme la construction.
- Diminuer l'artificialisation des sols.



PRODUCTION D'ÉNERGIE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015
2030 : -33 %
2050 : décarbonation complète

COMMENT ?

- Maîtriser la demande en énergie via l'efficacité énergétique et la sobriété.
- Décarboner et diversifier le mix énergétique, notamment via le développement des énergies renouvelables et la sortie du charbon dans la production d'électricité (dès 2022) et dans la production de chaleur.

L'évolution du mix énergétique et les objectifs d'efficacité énergétique sont déterminés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est fondée sur le même scénario de référence que la SNBC et est compatible avec ses orientations.



INDUSTRIE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015
2030 : -35 %
2050 : -81 %

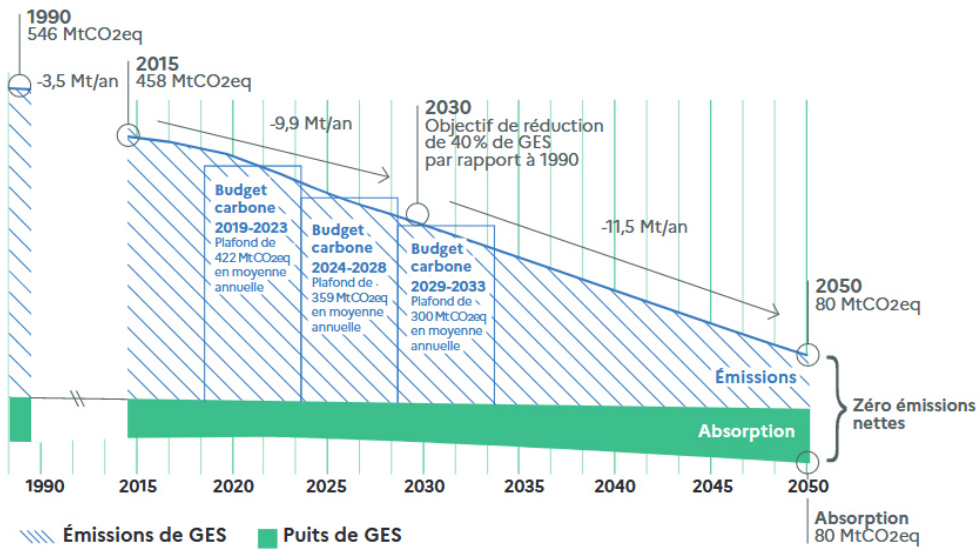
COMMENT ?

- Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone (développement de feuilles de route de décarbonation, outils de financement). Soutenir l'émergence, en France, de moyens de production de technologies clés dans la transition.
- Intensifier la recherche et le développement de procédés de fabrication bas-carbone.
- Améliorer fortement l'efficacité énergétique et recourir à des énergies décarbonées.
- Maîtriser la demande en matière, en développant l'économie circulaire.

Ainsi à horizon 2030, la réduction attendue des émissions de GES à l'échelle nationale est de -40% par rapport à 1990. En 2050, la neutralité carbone devrait être atteinte et 80Mt éq. CO₂ seraient émises, entièrement compensée par l'absorption (sols, forêts, ...).



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



La SNBC s'appuie sur un scénario prospectif d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sans faire de paris technologiques. Celui-ci permet de définir un chemin crédible de la transition vers cet objectif, d'identifier les verrous technologiques et d'anticiper les besoins en innovation.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie